PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Plans d'actions





Rapport-version arrêt de projet



Plan Climat Air Energie Territorial

Plans d'actions



Rapport-version arrêt de projet

PETR Cœur des Hauts-de-France

Version	Date	Description					
Rapport- version arrêt de projet	15/12/2021	Plans d'action des PCAET					

	Nom - Fonction
Rédaction	Coline WALLART – cheffe de projet – AUDDICE environnement
Validation	Justine LECOMTE – PETR Cœur des Hauts-de-France



TABLE DES MATIÈRES

CHA	PITRE 1.	ELABORATION DES PLANS D'ACTIONS	5
1.:	1 Intr	oduction	6
1.2	2 Con	struction avec les acteurs	7
	1.2.1	Premier atelier des acteurs – 09/10/2020	7
	1.2.2	Deuxième atelier des acteurs – 19/11/2020	11
	1.2.3	Atelier des maires – 01/04/2021	12
1.3	3 Vali	dation du plan d'actions	13
	1.3.1	Présentation aux Communautés de Communes – mai 2021	13
	1.3.2	Présentation en COPIL - 09/07/2021	
	1.3.3	Validation en COPIL – 14/10/2021	13
1.4	4 Plar	n d'actions validé	14
CHAF	PITRE 2.	LES FICHES ACTIONS	15
2.:	1 Mo	dèle de la fiche-action	16
2.:	2 Fich	es actions	19
2.3	3 Prio	risation des actions	79
	2.3.1	Priorisation technique	79
	2.3.2	Priorisation politique	82
	2.3.3	Priorisation définitive	83
2.4	4 Plar	n d'actions lié à l'amélioration de la qualité de l'air	84
2.	5 Atte	einte des objectifs	84
CHAF	PITRE 3.	LES FEUILLES DE ROUTE DES EPCI	85
3.:	1 Le P	PETR Cœur des Hauts-de-France	86
3.2	2 La C	Communauté de Communes de la Haute-Somme	89
3.3	3 La C	Communauté de Communes Terre de Picardie	93
3.4	4 La C	Communauté de Communes de l'Est de la Somme	97
CHA	PITRE 4.	DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	101
4.:	1 Intr	oduction	102
4.	2 Disp	oositif de suivi	102
4.3	3 Goi	ıvernance du PCAET	107
	4.3.1	Lors de l'élaboration du PCAET	107
	4.3.2	Lors de la mise en œuvre du PCAET	107
	4.3.3	Évaluation du PCAET	107



PRÉAMBULE

Le programme d'actions est la colonne vertébrale du PCAET. Il rayonne sur l'ensemble du territoire en décrivant les actions qui seront mises en œuvre pour atteindre les objectifs fixés dans la stratégie. La mise en œuvre du Plan Climat s'inscrit dans une logique d'amélioration continue.

Cinq points essentiels à la mise en œuvre du PCAET sont à garder en mémoire :

- 1. Garder le cap sur le niveau d'ambition fixé;
- 2. S'assurer de la cohérence et de la progressivité des actions ;
- 3. Entretenir la mobilisation des services et de l'ensemble des acteurs du territoire ;
- 4. Partager les expériences et les résultats ;
- 5. Mettre en place un suivi d'avancement des actions.

Le suivi se déroule tout au long de la mise en œuvre du Plan Climat. Il apporte une vision quantifiée grâce à des indicateurs qui ont tout intérêt, si l'on veut s'assurer de leur pertinence et exploitation, à être définis dès la phase de conception de l'action.

Ce rapport présente le programme d'actions du PCAET, concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques, l'augmentation de la séquestration du carbone, la réduction de la consommation énergétique ainsi que l'augmentation de la production d'énergies renouvelables (EnR) du territoire, et l'adaptation du territoire au changement climatique. Il présente également les indicateurs de suivi pour la mise en œuvre du PCAET.



PETR Cœur des Hauts-de-France Plan Climat Air Energie Territorial - Plans d'actions -

CHAPITRE 1. ELABORATION DES PLANS D'ACTIONS



1.1 Introduction

Au-delà de la mise en place administrative et technique du PCAET, sa mise en œuvre repose sur un socle : celui de la concertation associant citoyens, acteurs du territoire, experts, et ce, le plus tôt possible dans la démarche. Elle est au cœur d'un mouvement, allant du portage politique en amont, à l'animation, la sensibilisation, la mobilisation et l'implication, en aval.

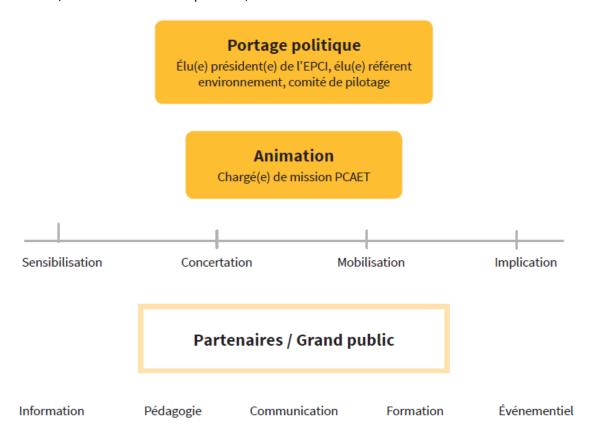


Figure 1. Les incontournables de la dynamique PCAET – source : *PCAET, comprendre, construire et mettre en œuvre*

D'après le guide *PCAET, comprendre, construire et mettre en œuvre,* les différentes fonctions de la concertation sont les suivantes :

- Faire émerger des représentations locales sur le changement climatique, partager une culture commune sur le changement climatique ;
- Optimiser un projet par l'expérience et le recul sur les besoins exprimés ;
- Faire adhérer au projet;
- Créer du lien social à travers les rencontres et les ateliers notamment ;
- S'assurer d'une bonne appropriation par tous (citoyens, partenaires) des enjeux et des mesures associées, facilitant ainsi leur mise en œuvre.

Sur le PETR Cœur des Hauts-de-France, la concertation a été menée lors du processus de construction du programme d'actions.



1.2 Construction avec les acteurs

Suite à la validation de la stratégie, les acteurs et les agents ont à nouveau été sollicités pour construire, avec le PETR, le plan d'actions.

Les ateliers ont eu lieu aux dates suivantes :

- le 9 octobre et le 19 novembre 2020, deux ateliers avec les acteurs, le second se faisant en visio ;
- le 1^{er} avril 2021, web-atelier avec les maires des collectivités du PETR.

Le plan d'actions final est le fruit des contributions des acteurs locaux et des agents territoriaux.

1.2.1 Premier atelier des acteurs – 09/10/2020

Après une présentation de la stratégie du territoire du PETR Cœur des Hauts-de-France, les participants se sont répartis en 3 groupes :

- Axe 1 : Améliorer la qualité de vie des habitants et rendre attractif le territoire
- Axe 2 : Dynamiser l'activité économique du territoire par le développement durable
- Focus sur l'agriculture

Les objectifs étaient de proposer des actions à mettre en œuvre pour rendre opérationnelle la stratégie. Les propositions d'actions ayant été les plus citées ou celles étant les plus représentatives des leviers d'actions sont retranscrites ci-dessous.

Orientations	Leviers d'actions	Propositions d'actions opérationnelles								
AXE 1 : AM	ELIORER LA QUALITE DE VIE D	ES HABITANTS ET RENDRE ATTRACTIF LE TERRITOIRE								
1.1. Améliorer la performance énergétique et réduire l'impact carbone du secteur résidentiel	1.1.1. Rénovation énergétique de l'habitat	Sensibilisation et accompagnement à une meilleure isolation thermique de l'habitat, communiquer davantage sur les aides à la rénovation (conseiller FAIRE), point info énergie, communiquer les bons gestes à adopter, créer un appartement type reprenant l'ensemble de ces actions, campagne de communication sur éclairage LED, amplifier l'information sur les objectifs de rénovation								
1.2 Favoriser la mobilité durable	1.2.1. Développer les modes actifs, partagés ou décarbonés	Favoriser les transports en commun et l'intermodalité Améliorer l'attractivité de la gare TGV Haute Picardie, avec une liaison directe Gare du Nord pour un accès plus rapide vers Paris								
	1.2.2. S'approprier les opportunités du liées au CSNE (comme mode de déplacement le long du canal (voie verte etc.)									

	1.3.1. Consommer local - Projet Alimentaire Territorial	Valorisation de la production maraichère locale Sensibiliser sur la consommation locale (alimentation)						
1.3 S'adapter au changement	1.3.2. Réduire la production de déchets et augmenter la valorisation des déchets résiduels	Augmenter la possibilité de valorisation des déchets dans le territoire S'appuyer sur les acteurs éducatifs et culturels locaux pour mener des actions de sensibilisation et d'éducation des jeunes au changement climatique						
climatique	1.3.3. Prendre en compte les risques naturels et humains	Repenser l'évacuation des eaux pluviales dans les communes et utiliser les eaux pluviales Stopper l'implantation sauvage d'aérogénérateurs et avoir une politique plus respectable de l'environnement						
	1.3.4. Préserver les ressources naturelles et la biodiversité	Plus de végétation pour une meilleure régulation thermique Mettre des terrains à disposition pour des jardins partagés et utiliser plus de plantes comestibles						
AXE 2 : DYNA	MISER L'ACTIVITE ECONOMIQ	UE DU TERRITOIRE PAR LE DEVELOPPEMENT DURABLE						
2.1. Vers un	2.1.1. Assurer un transport durable grâce au CSNE	Limiter les transports de marchandises en favorisant les circuits-courts (AMAP, vente à la ferme, marchés,)						
développement urbain de proximité et des connexions économiques	2.1.2. Structurer l'offre commerciale vers les consommateurs pour des pratiques plus vertueuses							
2.2.	et écoresponsables 2.2.1. Prioriser le développement de toutes les filières professionnelles en lien avec la transition énergétique et écologique 2.2.2. Accompagner les	Développer les énergies vertes :						
Accompagner les différentes	industries et le secteur tertiaire dans la transition	Informer les industriels pour les potentiels EnR sur le territoire						
filières dans la transition écologique	2.2.3. Accompagner la transition vers de nouveaux modèles économiques	Créer enfin de véritables économies circulaires = production et consommation locale d'énergie						
	2.2.4. Prendre en compte les risques naturels et technologiques							
2.3. Adapter le secteur agricole au changement climatique et aux besoins locaux	2.3.1. Massifier les pratiques agricoles durables adaptées au changement climatique	Réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES : - Réfléchir à des engins agricoles qui rejettent moins de polluants, ou mutualiser les équipements entre les exploitations - Améliorer l'efficience énergétique des exploitations (isolation)						



	2.3.2. Conforter les filières locales	Stockage de Carbone : Planter des haies, des arbres, en concertation entre agriculteurs et collectivités, pour stocker du carbone, lutter contre l'érosion des sols et servir la biodiversité Alimentation de proximité : Développer la vente directe dans les exploitations ; Diminuer les pertes alimentaires dans le milieu agricole et agroalimentaire
2.4. Développer la production d'énergies renouvelables dans le respect du patrimoine paysager, naturel et bâti	2.4.1. Communiquer, soutenir et faciliter les implantations en respectant l'essence du territoire	Développement de la méthanisation agricole et territoriale, et valorisation des déchets
AXE 3 : PRESERV		OCALE, FACTEUR DE MOBILISATION DANS LA TRANSITION QUE ET ECOLOGIQUE
3.1. Mettre en cohérence l'ensemble des	3.1.2. Préserver et protéger le patrimoine naturel, paysager et	Travail en réseau pour encourager les regroupements (2 votes) Recensement des acteurs
politiques	architectural	
AXE TRANSVERSA		TION – Une mobilisation de l'ensemble des acteurs autour étique, écologique et climatique.
	4.1.1. Appropriation politique du PCAET	
41 Animer	4.1.2. Mettre en place un plan de communication interne et externe	Utiliser les réseaux sociaux (page Facebook, newsletter, etc.) et suivre l'efficacité via des indicateurs
4.1. Animer, mettre en œuvre et	4.1.3. Créer une véritable équipe de pilotage transversale	Mettre en œuvre une politique immobilière au niveau de l'EPCI : Recensement du patrimoine ; Besoins ; Choix (où investir/rénover ?) ; Vendre (céder certains bâtiments)
évaluer le PCAET		Suivi régulier des appels à projets :
	4.1.4. Mobiliser les parties	- Plan de relance
	prenantes (développer des actions de sensibilisation	Plateforme dédiéeMobilisation du réseau d'acteurs/partenaires/
	par catégorie d'acteurs)	ingénierie pour y répondre ou pas, selon la pertinence/financement des projets

Ensuite, les participants ont travaillé de manière plus approfondie sur les actions ayant récolté le plus de votes, en répondant aux questions suivantes :

- Comment réaliser cette action ? Quelles étapes ?
- Avec qui réaliser cette action ? Quels partenaires ?
- Qui pour piloter? Pour porter le projet?
- Quels objectifs peut-on se fixer ?

Le travail s'est réalisé sous le format suivant :



Sensibilisation et accompagnement du public (logement)

Ambitions, objectifs:

- Cibler les publics ;
- Rendre lisible les aides / les dispositifs existants pour les aides aux travaux ;
- Sensibiliser les publics.

Description de l'action

- L'information diffusée doit être précise. Il faut faire attention aux messages diffusés ;
- Outre les travaux, des gestes quotidiens peuvent permettre de réduire la consommation d'eau et d'électricité des ménages. Il faut sensibiliser à ces gestes.
- La sensibilisation doit être faite auprès des jeunes également;
- Dans le message diffusé, il faut insister sur le fait que la réalisation de travaux pour améliorer son logement est un acte environnemental et permet également de diminuer le coût du chauffage notamment ;
- Il faut faire attention à respecter une « justice sociale » (pas de ségrégation);
- L'information peut être différente selon les publics.



Porteur

- Les maires / Les communes



Rôle du PETR

 Accompagnement des communes



Partenaires

CCAS (travailleurs sociaux)

Figure 2. Exemple de fiche remplie lors de l'atelier des acteurs

1.2.2 Deuxième atelier des acteurs – 19/11/2020

En raison du contexte sanitaire de l'automne 2020, le second atelier n'a pas pu se tenir en présentiel.

La trame provisoire du plan d'actions, élaborée suite au premier atelier des acteurs, a été présentée. 34 actions se répartissent sur les 4 axes stratégiques, en 13 thèmes.

Le format d'une fiche action a ensuite été présenté aux acteurs.

Ensuite, les attentes du PETR vis-à-vis des acteurs ont été explicitées, en particulier sur la co-construction des fiches : le contenu des fiches est entièrement issu des ateliers, une seconde lecture et un nouveau travail collectif permettront de compléter ces fiches et de vérifier la cohérence et la pertinence de l'ensemble.

5 questions ont été posées aux acteurs, qui ont eu jusque février 2021 pour rendre leur avis :

- Quelles actions sont adaptées au PCAET ? Quelles actions doit-on garder ?
- Comment compléter ces propositions ?
- Des informations à partager sur les coûts et les financements possibles ?
- Quels engagements, quels rôles pour votre structure? Quels partenariats?
- Qu'attendez-vous des collectivités ? (PETR et Communautés de Communes)

Enfin, deux thèmes ont été abordés spécifiquement avec l'assemblée :

- Vers un développement urbain de proximité et des connexions économiques
- Accompagner les différentes filières dans la transition écologique

Suite à ce travail, grâce aux nombreux retours des partenaires, le plan d'action a évolué pour atteindre 28, puis 18 et enfin 17 actions.



1.2.3 Atelier des maires - 01/04/2021

Après une présentation de la stratégie du PCAET du territoire du PETR Cœur des Hauts de France et quelques actions qui pourraient être menées, les élus ont été répartis en 3 groupes pour discuter des actions pouvant être portées par les communes, autour de 9 thématiques :

- Mobilité;
- Nature;
- Bâtiments;
- Alimentation;
- Qualité de l'air ;

- Déchets;
- Économie;
- Énergies renouvelables ;
- Gouvernance et communication.

Les actions proposées par les communes triées par thématiques ont été les suivantes :

Thématique	Synthèse des propositions d'actions
	Aménagement pour mobilité douce
Mobilité	Renouvèlement de la flotte de véhicule vers des véhicules électriques
	Organiser le covoiturage
	Végétaliser les communes notamment en plantant des arbres
Nature	Gérer les espaces naturels et raisonner l'entretien des espaces verts pour
Ivature	favoriser la biodiversité
	Sensibiliser les usagers des sites naturels
	Financer des aides à la rénovation et à la substitution de mode de chauffage
Bâtiments	Réduire la consommation d'énergie des communes (éclairage nocturne,
Datiments	isolation, etc.)
	Produire des EnR (PV ou pompe à chaleur)
	Développer des espaces de production partagés (potagers, jardins, arbres
Alimentation	fruitiers, etc.)
Ammentation	Organiser les circuits de l'agriculture de proximité
	Sensibiliser la population au filières locales
Qualité de l'air	Limiter l'utilisation de la voiture
Qualité de l'uli	Informer la population sur la qualité de l'air
	Réduire la production de déchets via la taxe incitative
Déchets	Valoriser les biodéchets (compostage, poules, récupération des déchets verts)
	Sensibiliser au tri des déchets et aux dépôts sauvages
	Subventionner la réinstallation de commerces de proximité
Économie	Favoriser les produits locaux (magasin de producteurs)
	Développer le tourisme durable
	Installer des équipements urbains autonomes (arrêts de bus ou candélabres avec
Energie Renouvelables	panneaux solaires ou petites éoliennes)
	Favoriser des EnR autre que l'éolien
Gouvernance et	Utiliser la gazette communale comme moyen de sensibilisation des citoyens,
communication	notamment pour les nouveaux habitants

1.3 Validation du plan d'action

1.3.1 Présentation aux Communautés de Communes – mai 2021

Le plan d'action a été présenté en mai 2021 aux trois Communautés de Communes, pour amorcer le positionnement de chacune dans la mise en œuvre et la déclinaison intercommunale du plan.

1.3.2 Présentation en COPIL - 09/07/2021

Le plan d'actions étant passé de 34 actions à 17, celles-ci ont été présentées. Cette étape correspond à la consolidation du plan et concerne les collectivités et les partenaires.

Chaque structure a été invitée à compléter les fiches et à indiquer ses engagements sur tout ou partie du plan d'actions. Les collectivités et les partenaires ont disposé de l'été pour faire part au PETR des améliorations à apporter et de leurs engagements sur ce plan d'actions.

Quelques échanges ayant engendré une modification du plan d'actions sont retranscrits ci-après.

Action	Question	Réponse
2	Le PCAET doit prendre en compte le SRADDET, et en particulier la règle 3 sur la gestion du dernier km, pour au moins se poser la question de la déclinaison sur un territoire rural. Est-ce que le plan de déploiement et d'accès à ces réseaux à haut débit est intégré pour le télétravail ?	Ces deux sujets pourront être intégrés dans l'action 2, ou dans les actions de l'axe 2.
7	Pourquoi dans la fiche ne sont pas préconisées les réalisations de bilan carbone ?	Cette préconisation peut être intégrée.
13	Y a-t-il des actions pour réduire les émissions du secteur agricole ? Le contenu de la fiche est plutôt tourné vers la qualité de l'air intérieur	Il faudrait soit renommer la fiche pour cibler la qualité de l'air intérieur, soit faire la synthèse des mesures concernant les autres émissions qui sont présentes dans les autres fiches (2 – Mobilité, 5 – Agriculture, 7 – Industrie)

1.3.3 Validation en COPIL - 14/10/2021

Le plan d'action, et les objectifs stratégiques ont été validés lors du COPIL du 14 octobre 2021.

1.4 Plan d'action validé

Actions	N° de fiche						
AXE 1 : AMELIORER LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS ET RENDRE ATTRACTIF LE TERRITOIRE							
HABITAT – Réduire la dépendance énergétique de l'habitat	1						
MOBILITE - Développer la mobilité durable	2						
CONSOMMATION - Favoriser une consommation locale et responsable	3						
DECHETS - Développer la prévention et le recyclage des déchets	4						
AXE 2 : DYNAMISER L'ACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE PAR LE DEVELOPPEME	NT DURABLE						
AGRICULTURE - Massifier les pratiques agricoles durables adaptées au changement climatique	5						
ECONOMIE RESIDENTIELLE - Développer et soutenir une économie locale et durable	6						
INDUSTRIES - Encourager les entreprises vers une démarche en faveur du climat et de la qualité de l'air	7						
ENERGIES – Soutenir la production d'énergies renouvelables et de récupération	8						
CSNE – Tirer bénéfice du CSNE pour développer une économie durable et responsable	9						
AXE 3 : PRESERVER NOS RICHESSES ENVIRONNEMENTALES, FACTEUR DE TRANSITION EN ECOLOGIQUE	IERGETIQUE ET						
URBANISME - Mettre en place une stratégie d'aménagement durable du territoire et économe en foncier	10						
EAU - Garantir une ressource en eau en quantité et de qualité	11						
BIODIVERSITE - Préserver la biodiversité et valoriser nos richesses territoriales	12						
AIR - Améliorer la qualité de l'air	13						
CSNE – Veiller à l'intégration environnementale, écologique et paysagère du CSNE	14						
AXE 4 (T) : LES MOYENS NECESSAIRES POUR METTRE EN ŒUVRE ET REUSSIR CETTE STRATEGIE							
GOUVERNANCE - Piloter, suivre et évaluer le PCAET	15						
COMMUNICATION – Mobiliser et susciter l'intérêt de tous les publics <i>sur</i> la transition écologique	16						
EXEMPLARITE - Poursuivre une démarche d'exemplarité	17						



PETR Cœur des Hauts-de-France Plan Climat Air Energie Territorial - Plans d'actions -

CHAPITRE 2. LES FICHES ACTIONS

2.1 Modèle de la fiche-action

	Titre de l'axe				
	Action n°XX Titre de l'action	Niveau de priorité			
PETR Cour des Haufs-de-France PLAN CLIMAT AIR ENERGIE	Title de l'action	1	2	3	

Contexte		

Descriptif des mesures									Maitre d'ouvrage								
										~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~	۵	Part tech					
										@	5	Ciblo	es				
Lien fiches PCAET	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Lien avec d'autres démarches																	
Exemples venus d'ailleurs																	

T	Moyens
Coûts	
Financement	

Territoire	Mises en œuvre spécifiques à chaque collectivité
PETR Cœur des Hauts-de-France	
CC de l'Est de la Somme	
CC de la Haute Somme	

PETR Cœur des Hauts-de-France Plan Climat Air Energie Territorial - Plans d'actions -

CC Terre de	
Picardie	
	Mesures des partenaires
Partenaire 1	
Partenaire	

Bénéfices attendus			
Adaptation au changement climatique +/- Amélioration de la qualité de l'air +,			+/-
Réduction des émissions de GES		Réduction de la consommation	+/-
Séquestration du carbone		Production d'énergies renouvelables	+/-
Effets sur l'environnement		t encart sera complété par l'EES	

Indicateurs de réalisation	Objectifs pour 2026

Retour au Erreur! Source du renvoi introuvable.

Chaque fiche action repose sur une trame commune qu'il convient de détailler et présenter ici :

- Contexte : chaque fiche action présente un résumé du contexte dans lequel elle s'inscrit. Ce contexte peut être national puis local, ou bien ne reposer que sur des enjeux identifiés localement. Le contexte présentera alors quelques données permettant une meilleure compréhension du choix qui a poussé à inscrire l'action au sein du PCAET.
- **Niveau de priorité** : 3 niveaux sont proposés, le niveau 1 représentant les actions prioritaires du territoire.
- **Descriptif des mesures** : cette partie présente la matière même qui compose l'action, on y présente les sous-actions à mettre en place.
- **Maitre d'ouvrage** : chaque action est portée par un service en particulier, ou bien par un partenaire du territoire.
- Partenaires techniques: le maitre d'ouvrage pourra s'appuyer sur un certain nombre de partenaires, afin de pouvoir mettre en œuvre l'action. La liste des partenaires n'est pas exhaustive. Elle pourra se compléter au fur et à mesure des opportunités qui pourront se présenter.
- Cibles : les bénéficiaires de l'action.
- **Rôles des collectivités** : une action n'étant pas forcément portée par le PETR, il est important de préciser le rôle de chacune dans le déroulé de l'action.
- Mesures des partenaires : les principales mesures des partenaires pour cette action.
- Moyens:
 - Coût : Une estimation grossière du budget ou d'une partie de l'action est indiquée, comme ordre de grandeur.
 - **Financements** : Lorsqu'elles sont connues, les modalités de financement peuvent aussi être indiquées.
- **Bénéfices de l'action** : les effets attendus de l'action sont indiqués, complétés par l'analyse environnementale.
- Indicateurs de réalisation : les indicateurs de suivi potentiels et éventuellement la valeur cible à atteindre.



2.2 Fiches actions

Ce sommaire a pour fonction de naviguer dans le rapport et entre les fiches.

SOMMAIRE DES FICHES

Actions	N° de fiche		
AXE 1 : AMELIORER LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS ET RENDRE ATTRACTIF LE TERRITOIRE			
HABITAT – Réduire la dépendance énergétique de l'habitat	1		
MOBILITE - Développer la mobilité durable	2		
CONSOMMATION - Favoriser une consommation locale et responsable	3		
DECHETS - Développer la prévention et le recyclage des déchets	4		
AXE 2 : DYNAMISER L'ACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE PAR LE DEVELOPPEME	NT DURABLE		
AGRICULTURE - Massifier les pratiques agricoles durables adaptées au changement climatique	5		
ECONOMIE RESIDENTIELLE - Développer et soutenir une économie locale et durable	6		
INDUSTRIES - Encourager les entreprises vers une démarche en faveur du climat et de la qualité de l'air	7		
ENERGIES – Soutenir la production d'énergies renouvelables et de récupération	8		
CSNE – Tirer bénéfice du CSNE pour développer une économie durable et responsable	9		
AXE 3 : PRESERVER NOS RICHESSES ENVIRONNEMENTALES, FACTEUR DE TRANSITION EL ECOLOGIQUE	NERGETIQUE ET		
URBANISME - Mettre en place une stratégie d'aménagement durable du territoire et économe en foncier	10		
EAU - Garantir une ressource en eau en quantité et de qualité	11		
BIODIVERSITE - Préserver la biodiversité et valoriser nos richesses territoriales	12		
AIR - Améliorer la qualité de l'air	13		
CSNE – Veiller à l'intégration environnementale, écologique et paysagère du CSNE	14		
AXE 4 (T) : LES MOYENS NECESSAIRES POUR METTRE EN ŒUVRE ET REUSSIR CETTE STRATEGIE			
GOUVERNANCE - Piloter, suivre et évaluer le PCAET	15		
COMMUNICATION – Mobiliser et susciter l'intérêt de tous les publics <i>sur</i> la transition écologique	16		
EXEMPLARITE - Poursuivre une démarche d'exemplarité	17		

AXE 1 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS ET RENDRE ATTRACTIF LE TERRITOIRE



ACTION N°1 - HABITAT

Niveau de priorité

2

3

Réduire la dépendance énergétique de l'habitat



Contexte

Le secteur résidentiel est un consommateur d'énergies (11% de la consommation totale du territoire) et un émetteur de Gaz à Effet de Serre (10%) et de polluants atmosphériques (un tiers des émissions de Composés Organiques Volatils et de particules fines PM_{2,5}). Le chauffage de l'habitat représente aussi une facture importante pour les ménages du territoire. Par ailleurs, le changement climatique, déjà perceptible, affecte les logements et les bâtiments de plusieurs manières : surchauffe lors des vagues de chaleur, dégâts lors d'inondations ou de coulées de boue, effondrement lié aux nombreuses cavités présentes sur le territoire. Enfin, les rénovations et la construction de bâtiments neufs peuvent aussi être des moyens de stocker du carbone, à travers des matériaux biosourcés produits sur le territoire.

Descriptif des mesures

Rénovation énergétique :

- Suivre et animer les dispositifs OPAH sur la Communauté de Communes de la Haute Somme et de la Communauté de Communes de Terre de Picardie.
- Mener une réflexion sur la mise en place d'un Guichet Unique de l'Habitat (GUH).
- Faciliter l'information et l'accompagnement des ménages en identifiant les différents acteurs luttant contre la précarité énergétique.
- Dispositifs SPEE Ma Prime Rénov'

Construction durable:

 Sensibiliser à l'utilisation des matériaux biosourcés et à la réutilisation de matériaux



Maitre d'ouvrage

PETR Cœur des Hauts-de-France, les 3 EPCI



Partenaires techniques

EIE/réseau FAIRE, APREMIS, SPEE, FDE80, CLER, opérateur ANAH, État, CAUE, Bailleurs sociaux, CAPEB, CMA, Action Logement, Département, Région, opérateurs OPAH



Cibles

Habitants, professionnels habitat, associations, propriétaires privés

Lien fiches PCAET 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17

Lien avec d'autres démarches

• Etude de Planification Energétique (EPE) :

-R1 Faciliter l'information et l'accompagnement des ménages

-R2 Mettre en place des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)

	 Plan de Paysage : fiches thématiques préconisant l'utilisation de matériaux locaux et durables : 				
	 Paysage Patrimoine: Habitat de la reconstruction. Paysage Village: Les villages. SRADDET: 				
	 objectif 4 - Soutenir le développement et la transformation des filié professionnelles de l'habitat objectif 31 - Réduire les consommations d'énergies et les émissions de à effet de serre objectif 35 - Réhabiliter thermiquement le bâti tertiaire et résidentiel 				
Exemples venus d'ailleurs	En décembre 2016, 22 experts de disciplines variées se sont réunis pendant 3 jours dans les locaux de l'ADEME dans le but de proposer des idées pour accélérer et massifier la rénovation énergétique. Judicieuses et innovantes, parfois même inédites, elles constituent un éventail de possibles qu'il reste à affiner, et à expérimenter pour amplifier la dynamique de rénovation des logements. (lien) En 2019, l'ADEME a publié un guide de recommandations sur les produits biosourcés, pour les acheteurs publics et privés. (lien)				

	Moyens
Coûts	Accompagnement des ménages par un SLIME : 620€/ménages Marchés des OPAH avec un opérateur (coût d'ingénierie et budget pour l'aide aux travaux)
Financement	Co-financements apportés par les EPCI et le PETR Appels à projets organisés par le CLER pour le SLIME Subvention de l'ANAH dans le cadre des conventions des OPAH (subvention pour les EPCI par rapport au marché du suivi animation). Financement de la FDE (0.20€/habitants/an sur 3 ans) pour renforcer le temps dédié à l'accompagnement des ménages dans le cadre des OPAH. Accompagnement financier possible de GRDF pour le remplacement de chaudière chez le particulier, à hauteur de 400€ par équipement, selon une convention passée avec l'EPCI

Territoire	Mises en œuvre spécifiques à chaque collectivité
PETR Cœur des Hauts-de-France	Animation territoriale
CC de l'Est de la Somme	Évaluation de l'OPAH-RU d'Ham, Eppeville et Muille-Villette. Aide financière au diagnostic thermique pour les propriétaires souhaitant s'engager dans une démarche d'amélioration de la performance thermique de leur habitation. Identification des artisans qualifiés RGE. Mise en place d'un guichet unique pour faciliter les démarches des propriétaires du territoire.



CC de la Haute Somme	Suivi et animation de l'OPAH-RR Mise en place d'un guichet unique à la fin des 5 ans de l'OPAH-RR Inclure dans le cahier de recommandations du PLUi des conseils/ recommandations en termes de réduction d'énergie, eaux Inciter les habitants à réaliser leurs travaux par des entreprises locales
CC Terre de Picardie	Suivi et animation de l'OPAH-RR Mener une réflexion sur la réalisation d'une thermographie aérienne Exploiter les données du cadastre solaire Impliquer les bailleurs sociaux Effectuer un diagnostic énergétique des chaufferies

(\ \ / //	
·	

Bénéfices attendus

Adaptation au changement climatique	+	Amélioration de la qualité de l'air	+
Réduction des émissions de GES	+	Réduction de la consommation	+
Séquestration du carbone	+	Production d'énergies renouvelables	+

La rénovation peut soulager la pression foncière, tandis que la construction de nouveaux bâtiments entraîne une consommation foncière (impact négatif) et peut avoir un impact négatif sur le paysage et le patrimoine architectural. En cas de rénovation par l'extérieur, il faudra veiller à ne pas dénaturer les façades et ne pas impacter la biodiversité (nidification d'oiseaux et de chiroptères). Par ailleurs, la rénovation peut entraîner une production de déchets non négligeable.

<u>Natura 2000</u>: Afin d'éviter que les travaux de destruction et d'isolation des bâtiments, en particulier des bâtiments anciens, aient une incidence négative significative sur les chiroptères potentiellement présents, les mesures suivantes devront être respectées :

Effets sur l'environnement

- Réalisation d'une expertise préalable destinée à évaluer les potentialités de présence de chiroptères à un moment de leur cycle de vie,
- En cas de potentialités significatives :
 - Maintenir les accès existants lors des travaux et/ou créer des accès spécialement adaptés au passage des chiroptères,
 - Localiser avant les travaux les fissures occupées ou favorables à épargner, et conserver quelques interstices non obstrués lors des travaux,
 - Éviter la réalisation de traitements des charpentes et boiseries en présence des chiroptères, choisir pour ces traitements des produits de toxicité réduite, et préférer le remplacement des bois trop attaqués par du bois non traité d'essences résistantes aux insectes.

PETR Cœur des Hauts-de-France Plan Climat Air Energie Territorial - Plans d'actions -

De plus, une sensibilisation des particuliers et des entreprises sera à mettre en place concernant cette problématique.

Indicateurs de réalisation	Objectifs pour 2026
Consommation d'énergies du secteur (GWh/an)	
Émissions de GES du secteur (teq CO2/an)	
Émissions de polluants du secteur (t/an)	
Nombre de ménages accompagnés	
Nombre de logements rénovés	
Consommation foncière (ha)	
Part des déchets de construction recyclés ou réemployés (%)	
Nombre de projets construits à proximité d'un bâtiment classé	
Suivi des autorisations pour les projets ayant un impact sur la biodiversité	

Retour au SOMMAIRE DES FICHES



AXE 1 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS ET RENDRE ATTRACTIF LE TERRITOIRE



Action n°2 - MOBILITÉ Développer la mobilité durable

Niveau de priorité

2 3



Contexte

La mobilité est l'une des fragilités du territoire au regard de nos caractéristiques géographiques, ce qui laisse les habitants très dépendants à la voiture. Cette pratique a une double conséquence : énergétique, la mobilité consomme 9% de l'énergie du territoire, et est un gros émetteur de Gaz à Effet de Serre (25%) et de polluants atmosphériques (50% des oxydes d'azote (NOx)). Financièrement, la mobilité représente aussi un coût pour les ménages, que certains ne peuvent se permettre.

Descriptif des mesures

Construire une stratégie globale :

- Élaboration d'une stratégie « mobilité en milieu rural » à l'échelle du PETR (diagnostic, extension des services existants, déploiement de nouveaux services, lien avec les projets départementaux ou régionaux)
- Articulation de la stratégie et opérationnalité avec les collectivités compétentes
- Recrutement d'une ingénierie nécessaire à l'échelle du PETR

Évaluer et ajuster les actions déjà mises en place :

- Le covoiturage (pratiques, communication, aires avec de la valeur ajoutée ex : dépôt alimentaire, ...)
- La location de scooters au PETR (achat de matériel électrique)
- Le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques/schéma de déploiement complémentaire/services complémentaires à apporter le long du Fleuve Somme avec aires de service pour vélos électriques.

Mettre en place de nouvelles actions :

- Location de vélos « pour le dernier km » à la sortie des gares et plus largement maillage sur l'ensemble du territoire;
- Autopartage de véhicules électriques ;
- Réalisation de liaisons douces (signalisation, bandes ou pistes cyclables, trottoirs, mobilier urbain, stationnements...)
- Favoriser la création d'espaces de télétravail;
- Intégrer l'arrivée du CSNE dans le changement des modes de déplacements ;
- Faciliter le déploiement de stations GNV / hydrogène



Maitre d'ouvrage

PETR Cœur des Hauts-de-France -EPCI



Partenaires techniques

Région, département, communes

Tous les acteurs de la mobilité (association Saint-Jean, MEEF, Garage solidaire, FDE80, CCI, CMA), CCI

Associations environnementales, loueurs privés/réparateurs de vélos gérants des maisons éclusières,

GRDF, acteurs privés (transporteurs, logisticiens, ...)



Cibles

Tous les habitants et en particulier les aînés, les jeunes, les précaires, les actifs, les futurs employés du Canal Seine Nord Europe, les touristes



Lien fiches PCAET	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17		
 Etude de Planification Energétique (EPE) : -M1 - Stratégie mobilité à l'échelle du territoire -M2 – Développer le télétravail et le coworking, Développer le covoitura -M4 - Renforcer le maillage cyclable SRADDET : 			
Lien avec d'autres démarches	 objectif 15 - Proposer des conditions de déplacements soutenables (en transports en commun et sur le réseau routier) objectif 18 - Encourager des solutions de mobilité pour tous les publics et les territoires les plus vulnérables objectif 19 - Développer les pôles d'échanges multimodaux objectif 21 - Favoriser le développement des pratiques alternatives et complémentaires à la voiture individuelle objectif 31 - Réduire les consommations d'énergies et les émissions de gaz à effet de serre objectif 32 - Améliorer la qualité de l'air en lien avec les enjeux de santé publique et de qualité de vie objectif 36 - Encourager l'usage de véhicules moins émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants, dont électriques et/ou gaz 		
Exemples venus d'ailleurs	La Communauté de Communes Somme Sud Ouest a réalisé de 2017 à 2019 un Plan de Mobilité Rurale pour organiser la mobilité à l'échelle du territoire. 15 leviers d'actions, déclinés en 50 actions, vont permettre à la collectivité d'agir sur les modes doux, les transports collectifs, et les différents usages de la voiture. (lien) La Communauté de Communes du Mont des Avaloirs a élaboré en 2019 un Schéma Directeur Cyclable pour augmenter le recours au vélo dans un territoire peu dense et dépendant de la voiture. Pour cela, la collectivité a souhaité acquérir 25 vélos à assistance électrique et gérer en régie ce service de location pour 1 à 12 mois, en partenariat avec un vélociste pour la maintenance. (lien) Le BioGNV est la version renouvelable du GNV, un gaz utilisé comme		
	carburant, obtenu grâce à la méthanisation de déchets organiques. Avec le BioGNV, les poids lourds peuvent donc rouler durablement avec un carburant produit localement, en fonction des stations disponibles. (<u>lien</u>)		

1	Moyens
Coûts	Schéma directeur à l'échelle du PETR : 30 000 à 80 000€ selon le cahier des charges Évaluation des IRVE et déploiement de station GNV/hydrogène par la FDE80 : 60 à 80 000€ selon le cahier des charges. Aménagement d'une aire de covoiturage : environ 25 000 € Chargé de mission Mobilité PETR Cœur des Hauts de France Pistes cyclables en enrobé : 60 à 80 k€ / km linéaire Station avitaillement GNV : 700 k€ Surcoût à l'achat de véhicules neufs GNV : 15 à 20%, amorti sur le coût inférieur du carburant



	Dispositif TENMOD de l'ADEME pour lequel le territoire est labellisé pour 3 ans
	Plan de relance
Financement	Appel à projet « Vélo et Territoires » de l'ADEME
	Tiers investisseur pour la station d'avitaillement GNV
	FEDER- FEADER

Territoire	Mises en œuvre spécifiques à chaque collectivité
PETR Cœur des Hauts-de-France	Recrutement d'un chargé de mission Mobilité à mi-temps à partir du 4 ^{ième} trimestre 2021 - Écriture de la stratégie et coordination des actions avec l'ensemble des acteurs.
CC de l'Est de la Somme	Poursuivre l'accompagnement de l'association « Les roues solidaires 80 » hébergée à Eppeville par la CCES, pour la mise en place de services de mobilité alternatifs : covoiturage, location de scooters électriques et de vélos. Mise en place de dispositifs de location de vélos à la sortie des gares de Ham et Nesle. Études pour la réalisation de liaisons douces en lien avec les projets Canal Seine Nord Europe (notamment la liaison entre la gare de Nesle et la plateforme multimodale et les circulations proposées au sein de la plateforme) et « Vallée de Somme, une vallée idéale » (connexions possibles à la future véloroute des communes se trouvant à proximité).
CC de la Haute Somme	Prise de la compétence « Mobilité » Repenser le circuit du bus de Péronne - Arrêt de bus à la piscine Réfléchir sur l'implantation de borne électrique Formations itinérantes prévues par le Tiers-lieu numérique avec achat de véhicules électriques Nouvelles aires de covoiturage et communication sur les aires existantes Aménagement de pistes cyclables (zones d'activités) et accompagner les communes dans la mise en place (réflexion et maitrise d'œuvre)
CC Terre de Picardie	Développer le covoiturage, les pistes cyclables Réfléchir sur l'implantation de bornes électriques et d'une station GNV Espaces coworking/Tiers Lieux Organiser la mobilité avec la ZAC Haute Picardie Inciter les entreprises à organiser la mobilité des salariés

Bénéfices attendus				
Adaptation au changement climatique			Amélioration de la qualité de l'air	+
Réduction des émissions de GES		+	Réduction de la consommation	+
Séquestration du carbone		/	Production d'énergies renouvelables	/
Effets sur l'environnement	imperméabilisatio	n des statio	sols lors des aménagements (voies cycla ons GNV) afin de limiter les im	



Indicateurs de réalisation	Objectifs pour 2026
Consommation d'énergies du secteur (GWh/an)	
Émissions de GES du secteur (teq CO2/an)	
Émissions de polluants du secteur (t/an)	
Part modale des modes doux (%)	
Linéaire de liaisons douces (km)	
Part modale des transports en commun (%)	
Nombre d'aires de covoiturage	
Fréquentation des aires de covoiturage	
Fréquentation des autres services de mobilité	
Nombre de bornes électriques	
Nombre de stations GNV	
Consommation foncière (ha)	

Retour au SOMMAIRE DES FICHES



AXE 1 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS ET RENDRE ATTRACTIF LE TERRITOIRE

ACTION N°3 - CONSOMMATION



Favoriser une consommation locale et responsable

Niveau de priorité

2

3



Contexte

L'est de la Somme est reconnu pour sa spécificité et son savoir-faire en agriculture, agro-alimentaire et agro-industrie. Ces secteurs d'activités représentent un poids important dans l'économie locale, tant en termes d'emplois que d'entreprises. Dans le même temps, à l'échelle nationale, le monde agricole connait de nombreux bouleversements, certaines filières étant en crise et un nombre croissant de professionnels ne pouvant vivre de leur travail. Pour répondre à ces déséquilibres, mais aussi à la prise de conscience des consommateurs du bien fait de consommer local (traçabilité, fraicheur des produits, geste citoyen de soutien aux professionnels locaux que l'on connait), il convient d'initier et de structurer de nouvelles démarches afin de développer les productions et la consommation locales.

Descriptif des mesures

Production locale:

- Organiser des animations territoriales pour promouvoir le manger local, éditer des supports de communication (faire vivre localement la plateforme « oùacheterlocal.fr ») Quelles plantes comestibles ?)
- Inciter et soutenir des initiatives au niveau des commerces locaux et des épiceries de bourgs pour encourager la vente de produits locaux, en circuits courts, de saison et de qualité
- Faciliter la production par les consommateurs : mise à disposition de terrains pour des jardins partagés, communication sur les plantes comestibles, potagers dans les écoles
- Mettre en avant les initiatives locales (vente de produits locaux, guide des producteurs, marché des producteurs)

Restauration collective:

- Approvisionner la restauration collective par des produits locaux, de saison et bio (analyser l'offre des producteurs, créer des synergies, adapter les commandes)
- Communiquer auprès des scolaires sur la production à la ferme (visites des exploitations, cueillette libre)



Maitre d'ouvrage

PETR Cœur des Hauts de France, les 3 EPCI, les communes, la Chambre d'Agriculture



Partenaires techniques

DRAAF et Services de l'État financeurs

Agriculteurs et producteurs, EPL de la Haute-Somme Péronne, FAMAP, SOLAAL Hauts-de-France, Gamm'vert Péronne, GMS s'approvisionnant en local

Acteurs de l'économie sociale et solidaire, entreprises et coopératives de transformation, de distribution et de commercialisation, Terre de Liens, Les Bio en HDF, Initiatives Paysannes



Cibles

Habitants, agriculteurs, producteurs, territoire

Lien fiches PCAET 1 2 3 4 **5** 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17

Lien avec d'autres démarches	 Étude de Planification Énergétique (EPE) -A1 - Accompagner les changements de consommation Plan Paysage - Paysage de production - Agriculture et pâtures et vergers 		
	La Communauté de Communes de la Région d'Audruicq a démarré dès les années 1980 une réflexion sur la question alimentaire et a notamment créé un écopôle alimentaire en 2011, qui est un lieu de production, de transformation, de distribution et de restauration. (<u>lien 1</u> et <u>lien 2</u>)		
Exemples venus d'ailleurs	Les Chambres d'agriculture des Hauts-de-France ont développé un outil de commandes en ligne (www.approlocal.fr) pour promouvoir les circuits-courts et de proximité en Restauration Hors Domicile. L'objectif est de créer une passerelle entre les producteurs et les acheteurs professionnels et de favoriser l'alimentation locale de qualité.		
	Terre de liens, la fédération nationale de l'agriculture biologique et le Basic ont développé un outil web permettant d'évaluer les surfaces agricoles nécessaires pour se nourrir localement. (<u>lien</u>)		

Ť	Moyens
Coûts	
Financement	Programme Leader

Territoire	Mises en œuvre spécifiques à chaque collectivité
PETR Cœur des Hauts-de-France	Animation territoriale. À moyen terme (en fonction des crédits), élaboration mutualisée d'un Projet Alimentaire Territorial.
CC de l'Est de la Somme	Maintien et développement du maraîchage sur le territoire, notamment dans les Hardines situées à Ham et Eppeville. Accompagnement à la vente en circuit-court des produits issus du territoire.
CC de la Haute Somme	Communication : site " Ou acheter local", guide des producteurs locaux Sensibilisation auprès des scolaires/restauration collective
CC Terre de Picardie	Mener une réflexion sur un projet de cuisine centrale Agir grâce à la commande publique Dispositifs « petites villes de demain » Approvisionner les cantines avec des produits locaux et sensibiliser les scolaires Développer les circuits courts

Bénéfices attendus				
Adaptation au changement climatique + Amélioration de la qualité de l'air +				
Réduction des émissions de GES		+	Réduction de la consommation	+
Séquestration du carbone		+	Production d'énergies renouvelables	/
Effets sur l'environnement	Cette action n'aura pas d'effet négatif sur l'environnement.			



PETR Cœur des Hauts-de-France Plan Climat Air Energie Territorial - Plans d'actions -

Indicateurs de réalisation	Objectifs pour 2026
Nombre d'animations organisées	
Part des produits locaux et/ou bio dans la restauration collective (%)	
Nombre de points de vente de produits locaux	

Retour au	SOMMAIRE	DES FICHES
-----------	-----------------	-------------------



AXE 1 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS ET RENDRE ATTRACTIF LE TERRITOIRE



Action n°4 - DÉCHETS

Développer la prévention et le recyclage des déchets

Niveau de priorité

2

1

3



Contexte

La prévention et la gestion des déchets sont des enjeux stratégiques de développement durable essentiels pour les collectivités locales. La gestion des déchets est à la fois source d'émission de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, consommatrice d'énergie et représente un des principaux budgets d'une collectivité (en forte augmentation dans les années qui viennent si rien n'est fait au regard de la multiplication par 4 du prix de l'enfouissement). Il appartient donc aux Communautés de Communes de mettre en place un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés pour les réduire à la source et favoriser le tri pour mieux les valoriser. Pour y parvenir, les acteurs doivent modifier leurs comportements en consommant de manière plus responsable et lutter contre le gaspillage de ressources et de production de déchets.

Descriptif des mesures

Réduire les déchets :

- Recenser les initiatives du territoire à la pratique du vrac, circuits courts... et valoriser les commerçants engagés.
- Renforcer le dispositif Stop Pub.
- Déployer une tarification incitative en accompagnant les citoyens à l'adoption de bonnes pratiques
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs à la politique de réduction des déchets et de recyclage et au « zéro déchet ».

Économie circulaire :

- Favoriser le développement du secteur de la réparation et du réemploi sur le territoire.
- Sensibiliser les citoyens sur l'entretien, la maintenance et l'impact écologique de leurs objets.
- Développer le réemploi de produits dans les déchèteries (livre, encombrants...).
- Développer la qualité du tri grâce à l'instauration de bennes
 « mobiliers » ou « bois » dans les déchetteries

Réduction et gestion des biodéchets :

- Encourager et accompagner la mise en place du compostage individuel ou partagé.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire, notamment dans la restauration collective par la mise en place d'un système de pesé des aliments jetés, de poubelles déchets organiques...
- Étudier la valorisation des déchets organiques en gaz vert sur le territoire.



Maitre d'ouvrage

Les 3 EPCI, SMITOM



Partenaires techniques

SOLAAL, ADEME, Citeo, agriculteurs,



Cibles

Tous



Lien fiches PCAET	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17
Lien avec d'autres démarches	 SRADDET: objectif 2 - Déployer l'économie circulaire objectif 39 - Réduire nos déchets à la source, transformer nos modes de consommation, inciter au tri et au recyclage objecitf 40 - Collecter, valoriser, éliminer les déchets
France les venus	La tarification incitative permet de réduire les ordures ménagères résiduelles de près d'un tiers, et d'augmenter les quantités de déchets triés. Lors de son instauration, les incivilités peuvent augmenter légèrement avant de diminuer. La communication et la pédagogie en amont sont nécessaires pour permettre une transition efficace. (<u>lien</u>)
Exemples venus d'ailleurs	La Communauté de Communes Cœur du Var a mis en place plusieurs actions pour réduire de 20% les déchets produits sur le territoire. Parmi ces actions, le prêt gratuit de 20 broyeurs électriques aux habitants qui broient leurs végétaux pour pailler leur jardin, le déploiement de 32 composteurs partagés déployés en cœur de ville et de composteurs individuels (13% des habitants équipés). (lien)

	Moyens
Coûts	
Financement	ADEME : Plateforme Agir : aides déchets/économie circulaire pour les collectivités - Soutien au déploiement de la tarification incitative, le tri à la source et le traitement des biodéchets, le réemploi, la réparation et la réutilisation, la lutte contre le gaspillage alimentaire. - Financement d'études préalables et/ou le déploiement et les investissements - Pour le gaspillage alimentaire — Aide à l'ingénierie pour l'animation d'un programme d'actions de 3 ans. Depuis 2018, Citeo accompagne les collectivités locales pour étendre les consignes de tri et améliorer leurs performances de recyclage via 5 vagues d'appels à projets. Au total, 190 millions d'euros sont engagés, programmés jusqu'en 2022. FEDER —FEADER- programme LIFE

Territoire	Mises en œuvre spécifiques à chaque collectivité
PETR Cœur des Hauts-de-France	Coordination
	Permanent : veille réglementaire et technique sur les filières de déchèteries Permanent : action de sensibilisation du SMITOM (école/manifestation)
CC de l'Est de la Somme	Recruter un ambassadeur de tri Nettoyage et état des lieux des PAV verre Mise en place de R.S pour responsabiliser les professionnels et les inciter à diminuer et/ou à valoriser leurs déchets Mise en place d'un guide des usagers en déchèterie pour optimiser le tri en son sein



	Conteneurisation du territoire Renouvellement partiel du Parc de PAV Verre et augmentation du nombre de points de collecte si besoin Étude pour la mise en place de Totem d'information sur les points de collecte de PAV Étude pour la mise en place de la R.I
CC de la Haute Somme	Communication : STOP pub, guide de tri, guide déchèterie Extension des consignes de tri : ambassadeurs de tri Mise en place de bennes ameublement et bois en déchèterie, réemploi avec la ressourcerie. Opérations amiante Tiers-lieu numérique : repair-café Inscription d'une clause d'utilisation de matériaux recyclés dans les marchés Partenariat avec le SMITOM : Composteurs particuliers, cimetières et partagés (scolaire et communes) Réflexion sur le broyage des branchages en déchèterie + proposition de broyeurs aux administrés Utiliser des sites de dons de matériels et de mobiliers Partenariat avec les méthaniseurs pour éliminer les déchets verts des déchèteries
CC Terre de Picardie	Mettre en œuvre la tarification incitative Accentuer le plan de prévention des déchets Doter l'EPCI d'ambassadeurs du tri Implantation d'une zone de réemploi à la déchèterie Promouvoir le compostage individuel et développer le compostage des déchets de cantine Développer le broyage des végétaux

Bénéfices att	néfices attendus								
Adaptation au changement climatique / Amélioration de la qualité de l'air +									
Réduction des émissions de GES			Réduction de la consommation	+					
Séquestration du carbone			Production d'énergies renouvelables	+					
Effets sur l'environnement Cette act			aura pas d'effet négatif sur l'environnemen	ıt.					

Indicateurs de réalisation	Objectifs pour 2026
Quantité de déchets collectés (kg/hab)	
Nombre de points de vente zéro déchet	
Quantité de matériaux réutilisés (tonnes)	
Quantité de déchets valorisés en biogaz (GWh)	

Retour au SOMMAIRE DES FICHES



AXE 2 : DYNAMISER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE PAR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ACTION N°5 - AGRICULTURE

Niveau de priorité

Massifier les pratiques agricoles durables adaptées au changement climatique

2 3



Contexte

L'agriculture est une activité importante dans le Santerre Haute Somme et participe à son caractère identitaire et à l'attractivité du territoire. Le territoire doit s'appuyer sur cette richesse, préserver ces activités et développer de nouvelles formes agricoles pour que ce secteur, sensible aux changements climatiques, puisse s'y adapter. Par ailleurs, bien que ce secteur génère des gaz à effet de serre et polluants atmosphériques, il figure parmi les acteurs majeurs de la transition énergétique en concourant à stocker le carbone dans les sols. Secteur incontournable, il est aussi générateur d'énergie de proximité renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, bois énergie...). Ainsi, les collectivités peuvent accompagner le secteur agricole et les inciter également à s'adapter par l'organisation de filières courtes de qualité, la préservation des terres agricoles en limitant l'urbanisation, l'adaptation des cultures et techniques moins consommatrices en eau. De plus, la concentration d'un pôle agronomique de structures de Recherches et Développement vient renforcer la qualité de l'ingénierie qui y est liée sur laquelle le territoire peut s'appuyer.

Descriptif des mesures

E

Maitre d'ouvrage

Stockage Carbone:

 Mener une réflexion/étude sur le déploiement de la démarche ABC'Terre afin d'identifier les actions les plus pertinentes et adaptées au territoire en vue de stocker plus de carbone et de réduire le bilan GES des systèmes de culture du territoire.

- Introduire davantage de cultures intermédiaires et de bandes enherbées, de cultures intercalaires dans les cultures pérennes
- Convertir des terres cultivées en prairies permanentes, faciliter l'installation d'élevage pour valorisation des prairies.
- Développer l'agroforesterie à faible densité d'arbres et les haies en périphérie des parcelles agricoles, les zones environnementales et talus utiles (ZNT, prairies, vergers).

Maitrise de l'énergie et des ressources :

- Accompagner les exploitations dans la transition énergétique (diagnostics énergie et GES, chiffrage des gains, accompagnement financier de certains projets)
- Développer le solaire photovoltaïque en toiture, ombrière ou au sol (hors sol agricole) ainsi que la méthanisation

Chambre d'Agriculture, PETR



Partenaires techniques

INRAE, Région, Département, SEM Hauts de France et SEM Somme Énergies, PETR, EPCI, Agrotransfert, ADEME, SIEP, Agence de l'eau Artois Picardie



Cibles

Les exploitations agricoles

- comme source d'énergie pour les exploitations agricoles et comme solution de valorisation de déchets organiques
- Accompagner les acteurs agricoles au changement de pratiques vers des systèmes plus économes et moins émissifs.

Production de proximité :

- Accompagner la diversification des exploitations pour une production consommée localement.
- Développer la vente directe dans les exploitations, mettre en relation avec des acheteurs potentiels et trouver des débouchés pour les invendus.
- Mettre en place des unités de transformation des produits locaux (abattoir, conditionnement des produits, etc...).
- Faciliter l'installation de nouveaux producteurs aux pratiques plus vertueuses (ex : AB) et choisissant des débouchés locaux

Sensibilisation:

- Mettre en place des temps de sensibilisation et de mobilisation auprès des acteurs agricoles et des élus (retour d'expériences, visites de sites)
- Associer les organisations professionnelles de chaque secteur agricole et agro-industriel, informer sur la démarche PCAET.
- Mutualiser les équipements entre les exploitations
- Développer un système local de paiements pour services environnementaux (état des lieux des sources de financement en local et des services possibles)
- Promouvoir les labels qualité environnementale

- Promouvon	ies iai	neis (quant	e en	VIIOII	пенне	entan	-									
Lien fiches PCAET	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Lien avec d'autres démarches	cons • <u>Pla</u> Pays	somr an Pa - F sage ADD - G	natio Paysag Paysa de Pr ET: object a effe	n e: ge de oduc tif 31 t de s tif 32	e Prod tion - Réd serre - Am	ducti : Pay: duire	on : F sages les c er la	Fermos agri	es et l coles. mma	oâtim tions	ents : d'éne	agrico ergies	oles ; et le	s émi	ssion	ıs de	gaz
Exemples venus d'ailleurs	prat effe (<u>lier</u> En I'am En	tique t de : 1) 2019 rélior 2013 quisit	s sur serre), l'A ation , Am	des et st DEM de la iens de 1	actio ocker E a a qua Mét 1 he	ns à du contraire de la contra	mett arbo lié u e l'ai e, a es de	re er ne, c in gu r, cou ccom e ter	nt réa n œuv onter uide ntena pagno res a capta	re po lant d de b nt 14 ée pa gricol	our ré es ré onne fiche ir Tei es si	eduire féren s pra s pra rre d tués	e les ces e atiqu tique e lie dans	émiss t des es a s. (<u>lie</u> ns Pi s le	sions témo grico en) cardi périn	de ga pigna les p e, a nètre	az à ges. oour fait de



acquisition a permis l'installation de deux maraîchers biologiques, puis la création de deux AMAPs. (<u>lien</u>)

La Chambre d'agriculture de l'Hérault a conçu un premier guide à destination des conseillers agroforestiers, pour outiller ceux qui accompagnent des projets agroforestiers sur l'ensemble du territoire français. Ce guide ne décrit pas les systèmes agroforestiers mais pose les étapes de vie d'un système agroforestier. (lien)

Créées par les Chambres d'agriculture pour l'ensemble de la France métropolitaine, Auxil'haie et Auxil'herbe sont des applications web en libre accès sur le site des Chambres d'agriculture permettant de concevoir des bords de champs, des haies ou des alignements d'arbres propices aux insectes auxiliaires et pollinisateurs. (<u>lien</u>)

	Moyens
Coûts	Entre 30 000€ et 40 000€ pour ABC Terre
Financement	Pour la plantation d'arbres, financements possibles par la région, des fondations et des associations. FranceAgriMer et l'Agence Bio pilotent des dispositifs d'accompagnement à la structuration de filières agricoles et agroalimentaires. Le Contrat d'Objectifs Territorial « Énergies renouvelables thermiques » passé entre l'ADEME et la FDE, permet d'instaurer un guichet unique de financement sur la chaleur renouvelable et de mobiliser des aides aux études/AMO et l'investissement. Unité de méthanisation – ADEME et Région (FEDER) FEADER

Territoire	Mises en œuvre spécifiques à chaque collectivité
PETR Cœur des Hauts-de-France	Coordination – Animation - Communication
CC de l'Est de la Somme	Développement du maraîchage sur le territoire. Accompagnement des projets permettant de s'orienter vers une alimentation plus durable par de nouvelles formes de production.
CC de la Haute Somme	
CC Terre de Picardie	

Bénéfices atte	endus				
Adaptation au changement climatique + Amélioration de la qualité de l'air					
Réduction des émissions de GES			Réduction de la consommation	+	
Séquestration du carbone			Production d'énergies renouvelables	+	
Effets sur l'environnement espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sont valurs 2000 du territoire, les projets de méthaniseurs devront					



localisés hors des périmètres des sites Natura 2000, et à distance des limites de ceux-ci.

Les études préalables aux projets devront tenir compte des enjeux liés aux espèces et habitats d'intérêt communautaire le plus en amont possible. Pour éviter d'impacter les espèces d'intérêt communautaire et la faune ordinaire lors des récoltes de biomasse, il est préconisé de procéder en facilitant la détection et l'évitement des nids et individus :

- Vérifier la présence de nid ou d'individus avant la récolte (survol de la parcelle par un drone équipée de caméras par exemple).
- Équipement des machines de récolte avec des dispositifs d'effarouchement (barre d'effarouchement par exemple).
- Limiter la vitesse des engins.

Le respect des mesures BCAE¹ pourrait être un avantage au développement de la méthanisation, sur le plan économique d'une part mais surtout sur le plan environnemental.

Par ailleurs, afin que l'implantation d'unités de transformation de produits ne génère aucun impact négatif sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 du territoire, la construction de bâtiments devra se faire à plus de 3 km d'une zone Natura 2000 et ne devra pas impacter de bassin versant.

Indicateurs de réalisation	Objectifs pour 2026						
Nombre d'exploitations impliquées dans des pratiques durables Surfaces concernées (ha)							
Nombre d'exploitations biologiques							
Surfaces biologiques (ha)							
Nombre de points de vente de produits locaux							
Consommation d'énergies du secteur (GWh/an)							
Production d'énergies du secteur (GWh/an)							
Émissions de GES du secteur (teq CO2/an)							
Émissions de polluants du secteur (t/an)							

¹ Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales



AXE 2 : DYNAMISER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE PAR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ACTION N°6 – ECONOMIE RÉSIDENTIELLE

Développer et soutenir une économie locale et durable

Niveau de priorité

2

1

3



Contexte

Au sein des territoires ruraux, où souvent l'économie productive est moins présente, l'activité résidentielle joue un rôle essentiel. Les crises récentes que nous vivons invitent à repenser pleinement les moteurs aux sources de cette économie de proximité. Ainsi, depuis plusieurs années, le territoire axe le développement de celle-ci autour de la redynamisation commerciale (qui doit bénéficier aux centres bourgs), de la diversification du secteur touristique (notamment autour de la nature en lien avec Vallée de Somme, Vallée idéale) et de l'Économie Sociale et Solidaire qu'il convient d'accompagner plus que cela peut être fait aujourd'hui.

Descriptif des mesures

Privilégier une économie d'implication locale :

- Encourager les structures de l'économie sociale et solidaire et développer le cours à l'économie circulaire dans la gestion des ressources.
- Encourager le secteur BTP à intégrer des boucles d'économie circulaire.

Économie de proximité – Revitalisation centres-bourgs

- Baser la revitalisation des centres bourgs sur le commerce et les services de proximité et construire un projet de territoire prenant en compte les enjeux environnementaux.
- Soutenir les initiatives des commerçants favorisant la consommation en centre-ville (projet carte de fidélité à Péronne).
- Promouvoir les dispositifs de soutien à l'économie de proximité comme le FISAC permettant la modernisation des locaux commerciaux et de l'appareil productif des TPE.
- Soutenir le développement des marchés locaux ou du terroir.
- Proposer un appui logistique basé sur les équipements des territoires pour favoriser la formation des professionnels (tiers-lieux, espaces coworking) – Mutualiser les infrastructures.
- Permettre la revitalisation des centres-bourgs en soutenant les initiatives du commerce de proximité (AAP Région, Programme Petites villes de demain).



Maitre d'ouvrage

PETR Cœur des Hauts de France, EPCI, communes, office de tourisme



Partenaires techniques

Lycée agricole, CAUE, CMA, CCI, CD2E, FFB, CMA, CAPEB, Chambre d'Agriculture, DRAAF, AMAP « La clef de Cibèle », EPL de la Haute-Somme Péronne, FDE80, Département

Somme Tourisme



Cibles

Consommateurs, TPE, citoyens



Tourisme durable:

- Travailler l'image touristique du territoire vers un tourisme de nature « slow tourisme ».
- Organiser une mobilité touristique durable (stations de recharges, pistes cyclables, vélos partagés / électriques, location de véhicules électriques réservés aux touristes en gare TGV...).
- Développer le tourisme de nature (balade en barques), tourisme fluvial avec escales avec la réouverture du bief Offoy Saint-Simon et halieutique.
- Valoriser les initiatives existantes.
- Créer des circuits de découvertes des différents lieux de production du territoire.

Lien fiches PCAET 12 13 14 15 16 17 • <u>Plan Paysage</u> - Paysage village, paysage de traverses, paysage naturel Schéma départemental touristique 2019/2022 • SRADDET : objectif 2 - Déployer l'économie circulaire objecitf 6 - Optimiser l'implantation des activités logistiques Lien avec d'autres objectif 22 - Rééquilibrer l'offre commerciale en faveur des centres villes et démarches des centres bourgs objectif 31 - Réduire les consommations d'énergies et les émissions de gaz à effet de serre objectif 32 - Améliorer la qualité de l'air en lien avec les enjeux de santé publique et de qualité de vie Dans le cadre de son PCAET, Seine Normandie Agglomération a pris en compte le volet touristique en incluant des objectifs de développement durable : installation de bornes électriques pour les bateaux de croisière, augmentation de 10% du nombre d'hébergements labellisés écologiques et/ou accueil vélos, diminution de 20% du poids des déchets collectés sur la commune touristique. (lien) Loos-en-Gohelle, laboratoire locale de la transition écologique et sociale, expérimente depuis 30 ans le développement durable avec les acteurs locaux, mais aussi l'évolution du rôle des élus, désormais animateurs du territoire, agenceurs et facilitateurs de la coproduction publique. (lien) Exemples venus d'ailleurs La ville de Paris a élaboré une charte d'engagements réciproques, destinée à renforcer la collaboration entre la Ville et les associations parisiennes, à les guider leurs relations quotidiennes comme dans l'élaboration de leurs projets communs, mais également à leur permettre de dessiner ensemble le paysage de la vie citoyenne et associative. (lien) Une commune rurale, de 406 habitants, a soutenu et mis à disposition un local pour accueillir une initiative de travailleurs indépendants qui souhaitaient monter un tiers-lieu pour leurs besoins professionnels, mais aussi pour se retrouver et créer du lien sur le territoire. (lien)



T	Moyens
Coûts	
Financement	Appel à projets « revitalisation des centres-bourgs » du Département, de l'État « Petites villes de demain » (DDTM) et de la Caisse des dépôts et consignations. Appel à projet revitalisation de la Région. FEDER (FEADER)

Territoire	Mises en œuvre spécifiques à chaque collectivité							
PETR Cœur des Hauts-de-France	Signature convention d'adhésion « Petites ville de demain » CCHS et CCTP Promouvoir le FISAC CCHS et CCTP. Convention d'objectifs avec l'Office de tourisme sur le développement du volet nature							
CC de l'Est de la Somme	Participation à la démarche « Petites villes de demain » en lien avec les communes de Nesle et Ham. Développement des boutiques l'essai. Mise en place d'une pépinière d'entreprise et d'espaces de coworking pour accompagner la création d'entreprises. Développement du tourisme de nature en s'inscrivant dans la démarche « Vallée de Somme, une vallée idéale ». Faire émerger une filière de producteurs locaux (vente directe / cueillette/ boutique partagée).							
CC de la Haute Somme	Signature convention d'adhésion "petites villes de demain" Tiers-lieu numérique : espace coworking et salle de réunion, formations (présentiel ou Visio) FISAC : aides artisans et commerçants En collaboration avec l'office du tourisme et PETR : Réflexion maison du canal et de la nature							
CC Terre de Picardie	Revitalisation des centres bourgs							

Bénéfices atto	endus			
Adaptation au changement cl	imatique	+	Amélioration de la qualité de l'air	+
Réduction des émissions de GES			Réduction de la consommation	+
Séquestration du carbone			Production d'énergies renouvelables	/
Effets sur l'environnement	lors des aménager cyclables, stations limiter les impac	ments de re ts sur	essaire pour réduire l'imperméabilisatio en lien avec la mobilité touristique dura echarge) et la création de lieux partagé r l'artificialisation et sur la biodiversit urs prioritairement à des voies et lieux ex	ble (pistes és, afin de té. Il sera



PETR Cœur des Hauts-de-France Plan Climat Air Energie Territorial - Plans d'actions -

Indicateurs de réalisation	Objectifs pour 2026
Nombre de commerce de proximité soutenu par le FISAC	
Fréquentation du tiers-lieu de Péronne	
Fréquentation des marchés locaux	
Nombre de tiers-lieux	
Consommation foncière (ha)	



AXE 2 : DYNAMISER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE PAR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ACTION N°7 - INDUSTRIE

Niveau de priorité

Encourager les entreprises vers une démarche en faveur du climat et de la qualité de l'air

2

3



Contexte

Le territoire possède des atouts économiques sur lesquels capitaliser. L'agro-industrie et l'agro-alimentaire représentent l'atout n°1 du fait de la grande qualité des terres présentes (Bonduelle, Ajinomoto Foods, Tereos...) tandis que le secteur industriel est assez diffus (métallurgie, textile...). Grâce à sa situation géographique privilégiée, le secteur de la logistique connaît quant à lui une croissance importante. Ainsi, le secteur industriel représente 68% de la consommation d'énergie du territoire et est un des principaux émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Il est donc essentiel de pérenniser et soutenir le développement d'une économie verte et la mutation des entreprises. Cette économie verte devra permettre de développer et de diffuser des nouvelles technologies environnementales, de lutter contre le changement climatique et de s'y adapter.

Descriptif des mesures

Mobilité:

 Accompagner les entreprises vers une gestion optimisée de leurs déplacements et promouvoir les Plans de Mobilité Entreprise

Soutenir les efforts RSE :

- Sensibiliser les entreprises et soutenir leurs efforts en faveur du climat
- Organiser et animer des réseaux d'acteurs, d'entreprises
- Mettre en relation les entreprises pour des échanges de services.

Agir pour une mutation énergétique du secteur industriel :

- Sensibiliser les entreprises au respect de la loi sur l'extinction nocturne
- Communiquer auprès des entreprises sur les dispositifs d'accompagnements, d'aides à disposition en termes de réduction de la consommation d'énergies, de décarbonation de leurs sources d'énergies, de leurs émissions de polluants, de gestion des eaux, d'aménagements paysagers et naturels (ex : Opération TPE et PME gagnantes sur tous les coûts » mise en place par l'ADEME et les réseaux consulaires)
- Accompagner les entreprises dans une réflexion d'installation dispositif énergies renouvelables (cadastre solaire) en substitution d'énergies carbonées, ou toiture végétalisée.



Maitre d'ouvrage

Le PETR, les 3 EPCI



Partenaires techniques

CCI, CMA, FDE80, CEREMA, Association Technique Energie Environnement, ADEME, ATMO, Déclic Mobilités



Cibles

Entreprises



Lien fiches PCAET	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Lien avec d'autres démarches	• <u>S</u>	- (- (- (object transpobject à effe object public	oort o tif 31 t de s tif 32 que e tif 34	le ma - Réc serre - An t de c	archa duire nélio qualit	ndise les c rer la cé de	onsoi qual vie	mma ité d	dale c tions e l'aii elopp	d'énd	ergies ien a	s et le	es ém es en	issio ijeux	ns de de sa	e gaz anté
Exemples venus d'ailleurs	ens cad	embl res e	e d'at	telier dirig	s à de eant	estina s qui	ation souh	des e naiter	ntre _l t ajc	mme prises outer	de t	oute	taille,	des	créat	eurs,	des

T	Moyens
Coûts	
Financement	Le Contrat d'Objectifs Territorial « Énergies renouvelables thermiques » passé entre l'ADEME et la FDE80 permet d'instaurer un guichet unique de financement sur la chaleur renouvelable et de mobiliser des aides aux études/AMO et à l'investissement pour les entreprises intéressées. FEDER

Territoire	Mises en œuvre spécifiques à chaque collectivité
PETR Cœur des Hauts-de-France	S'associer avec les chambres consulaires au travers de conventionnement spécifiques
CC de l'Est de la Somme	Soutenir les démarches vertueuses : aires de covoiturage, installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments industriels, bornes de recharges électriques. Privilégier l'installation d'entreprises s'inscrivant dans une démarche d'économie circulaire.
CC de la Haute Somme	
CC Terre de Picardie	

	Bénéfices atte	endus					
Adaptation	au changement cli	matique	+	Amélioration de la qualité de l'air	+		
Réduction o	Réduction des émissions de GES			Réduction de la consommation	+		
Séquestration du carbone			/	Production d'énergies renouvelables	+		
Effets sur l'environnement Cette action n'aura pas d'effet négatif sur l'environnement.							



PETR Cœur des Hauts-de-France Plan Climat Air Energie Territorial - Plans d'actions -

Indicateurs de réalisation	Objectifs pour 2026
Consommation d'énergies du secteur (GWh/an)	
Production d'énergies du secteur (GWh/an)	
Émissions de GES du secteur (teq CO2/an)	
Émissions de polluants du secteur (t/an)	
Nombre de Plans de Mobilité Entreprise	
Nombre de salariés concernés par les Plans de Mobilité	
Nombre d'entreprises engagées dans la transition	



AXE 2 : DYNAMISER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE PAR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ACTION N°8 – ÉNERGIES RENOUVELABLES

Niveau de priorité

Soutenir la production d'énergies renouvelables et de récupération

2 3



Contexte

Le territoire dispose de nombreux atouts pour la production d'énergies renouvelables : ces potentiels ont été étudiés à travers l'étude de planification énergétique. Le territoire du PETR Cœur des Hauts de France vise en 2050 une production renouvelable de 3 028 GWh, représentant une augmentation de 111% par rapport à 2015. Cette augmentation est principalement portée par l'intégration des projets éolien en cours, le maintien de la consommation du bois de chauffage, le développement de la méthanisation et du photovoltaïque sur toiture/au sol. Par ces énergies renouvelables, le territoire produirait ainsi 101% de l'énergie nécessaire aux besoins de l'ensemble des secteurs d'activité, grâce à une baisse de 39 % de l'énergie consommée, devenant ainsi un territoire à énergie positive. Les usages de l'énergie, et donc les réseaux de distribution, doivent également évoluer pour intégrer ces productions, gérer l'intermittence par le stockage, passer d'une mobilité carbonée dépendante des énergies fossiles, à une mobilité fonctionnant en majorité aux énergies renouvelables.

Descriptif des mesures

Déployer les énergies renouvelables disponibles localement :

- Faire émerger davantage de projets d'énergies renouvelables en mobilisant le potentiel existant et en maitrisant le développement de projets éolien,
- Mettre en réseau les acteurs concernés afin de faire émerger des projets collectifs (méthanisation, photovoltaïque), avec un dialogue territorial favorisant l'acceptabilité sociale,
- S'engager dans un Contrat d'Objectifs Territorial EnR aux côtés de la FDE80 pour constituer un guichet unique de financement sur la chaleur renouvelable et mobiliser toutes les cibles concernées pour faire émerger un maximum de projets,
- Accompagner l'intégration paysagère et environnementale des énergies renouvelables
- Répondre à l'appel à projet « Territoires Hydrogènes » pour initier un consortium de partenaires pour la création d'une unité de production et de stockage d'hydrogène vert transformant le surplus d'électricité produite par les éoliennes,



Maitre d'ouvrage

Le PETR, les 3 EPCI, la FDE80, les communes

SICAE, ENEDIS, Gazelec, GRDF



Partenaires techniques

UniLaSalle Beauvais, ADEME, BRGM, CERDD, Région, Polénergie, CCI, CD2E, SEM Énergies Hauts-de-Corésol, France, Somme Énergies SEM CCI, Polénergie, GRDF, FDE80, opérateurs éoliens, CORBI, DRAAF, Chambre d'agriculture de la Somme, CER France, INSEE et la Fédération nationale des transports routiers (FNTR), Fédérations professionnelles, Fournisseurs de gaz naturel, Solaire en Nord Energethic, GIE VSPPM



- Adhérer au Polénergie pour disposer d'un appui technique sur le développement de l'hydrogène et la mobilisation du tissu économique local.
- Développer les réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables et de récupération en centres bourgs.

Communiquer et impliquer les citoyens dans les projets EnR

- Mobiliser les animateurs régionaux spécialisés dans le financement participatif pour accompagner les projets EnR impliquant des collectifs de citoyens
- Sensibiliser les élus aux enjeux des projets EnR impliquant les citoyens, afin qu'ils puissent le proposer plus systématiquement aux développeurs privés.

O

Cibles

Collectivités, Agriculteurs, Entreprises, établissements médico-sociaux, petite enfance et centres hospitaliers, bailleurs sociaux.

Prise en compte des enjeux énergétiques dans les PLUi

- OAP thématiques ou sectorielles

Lien fiches PCAET	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Lien avec d'autres démarches	dia dia ind ind cor res res ren	- EnR - EnR - EnR - EnR - Enl ustri - EnR - ErR - EnR - OUVE - M5 - M5	a 3 - F a 4 - 7 e terri a 5 - E R 6 els R 7 elles a u et a 10 - ces ro a 11 - elable - Eno le Pa DET: obje	ritoria Dével - Fav - Dével en a - Deurs (Met enou Adap es loc coura ysage ectif 3 epris	ouvompagal al oppe relop ols po oppe utoc oévela d'eau tre e cales ager 3 - E es	oir la gner un er un er le pper le lué er de lopper lo lucha en œ bles re le che a l'inté a che a luche a luch	géotiles principal des services services des services des comments de local des comments de local des compensations de local des compensations de local des compensations de local de l	centification described ion de non er l'a	trates photonic projection une gaz es naysa	e méteur de otovolt son de son	e prodoltaïo otovo aïque olaire e rése coche ectric lles so e Prod e énei	duction purce duction rgétic	on d' sur lues bâtil ermid de ch ti-filiè our a es d'é on : É	hydrobâtin au soment ques caleur eres ccue energ olien es te	ogène nents ol su s pub aup r alim illir le ie po	e vert agri r de: olics r rès d ente: es pro ur la r	icoles s fric accor des g s par ducti mobil	e et ches cdés gros des ons
Exemples venus d'ailleurs	par la p	tena partio jet,	ires i cipati les o	un gu ion c	iide i itoye mob	à la r enne ilisal	éalis . Ce oles	atior guid	n de e pr	proje ésen	ts d'l te no	EnR t tamr	errito ment	oriau: les d	x met différ	tant ents	plusie en av types ets et	ant de



	Moyens
Coûts	Installation de 200 kW sur aquifère superficiel : 200 k€ d'inv. pour 360 MWh Réseau de chaleur : transfert de compétence de la commune sur laquelle un projet est identifié, à la FDE80 pour un portage des investissements, l'exploitation et la maintenance Installation de méthanisation : de 250 k€ à 4 M€ Installation PV de 100 kWc : 150 k€ d'investissement
Financement	COT ENR thermiques piloté par la FDE avec le soutien du PETR (contrat d'objectif territorial), permettant d'obtenir des aides aux études, AMO et à l'investissement (modalités spécifiques par filière), Diagnostics de rénovation de chaufferies gratuits par la FDE 80 avec études d'approvisionnement énergétique (financements obtenus par le biais du programme ACTEE et des aides mobilisables auprès de GRDF), aides pour la maitrise d'œuvre des travaux et aux investissements selon l'énergie et les équipements retenus Études de faisabilité photovoltaïque (au sol, en ombrière, en toiture, en injection ou en autoconsommation) et accompagnement au montage de projets par la FDE80 (appel à projet annuel dès 2021) Valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) DSIL/DETR/Plan de relance Conseil départemental de la Somme Appels à projets Fonds chaleur 2019 en Hauts de France pour la géothermie Fonds chaleur ADEME FRATRI Région

Territoire	Mises en œuvre spécifiques à chaque collectivité
PETR Cœur des Hauts-de-France	Accompagnement de la FDE80 dans le cadre du COTEnR Poursuivre le travail à l'émergence de stations d'avitaillement sur le territoire (convention GRDF)
CC de l'Est de la Somme	Accompagner les porteurs de projet pour l'installation d'une station BioGNV sur le territoire. Inciter à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures supérieurs à 4.000 m². Étudier la faisabilité d'implantation de panneaux photovoltaïques sur les délaissés du CSNE. Mise en place d'aides financières pour les administrés s'engageant à réaliser des travaux d'installation de systèmes écologiques.
CC de la Haute Somme	Projet d'installation de panneaux photovoltaïques (Nurlu et Roisel) Conseils auprès des communes dans le cadre des projets éoliens Communiquer et impliquer les citoyens dans les projets EnR Prise en compte des enjeux énergétiques dans les PLUi Encourager le développement de Stations GNV (Le Gaz Naturel pour Véhicule)
CC Terre de Picardie	Inciter les entreprises de la ZAC à installer des dispositifs d'EnR Encourager le développement de Stations GNV



a b	
11 1. / //	
- P	
8.*	
* ,444, *	

Bénéfices attendus

Adaptation au changement climatique		Amélioration de la qualité de l'air	+
Réduction des émissions de GES		Réduction de la consommation	/
Séquestration du carbone	/	Production d'énergies renouvelables	+

La méthanisation offre un débouché pour les déchets agricoles, mais peut aussi émettre de mauvaises odeurs, augmenter le trafic routier aux alentours, et potentiellement avoir un impact négatif sur la pollution de l'air (ammoniac, oxydes d'azote, particules). Un impact sur les déchets sera observé via les panneaux solaires et les éoliennes en fin de vie. Par ailleurs, selon leur localisation, les projets ENR peuvent avoir des impacts négatifs sur la biodiversité, le paysage (éolien, photovoltaïque au sol ...) et les nuisances. Une vigilance sera nécessaire pour la préservation du foncier agricole et du paysage (quelle que soit l'énergie renouvelable), ainsi que la sécurité des personnes, et une analyse précise devra être menée pour chaque installation envisagée.

Effets sur l'environnement

<u>Natura 2000</u>: Afin d'éviter tout risque d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 du territoire, les projets de méthaniseurs devront être localisés hors des périmètres des sites Natura 2000, et à distance des limites de ceux-ci.

Par ailleurs, les études préalables aux projets devront tenir compte des enjeux liés aux espèces et habitats d'intérêt communautaire le plus en amont possible.

Le respect des mesures BCAE pourrait être un avantage au développement de la méthanisation, sur le plan économique d'une part mais surtout sur le plan environnemental.

Pour éviter d'impacter les espèces d'intérêt communautaire et la faune ordinaire lors des récoltes de biomasse, il est préconisé de procéder en facilitant la détection et l'évitement des nids et individus :

- Vérifier la présence de nid ou d'individus avant la récolte (survol de la parcelle par un drone équipée de caméras par exemple).
- Équipement des machines de récolte avec des dispositifs d'effarouchement (barre d'effarouchement par exemple).

Limiter la vitesse des engins.



PETR Cœur des Hauts-de-France Plan Climat Air Energie Territorial - Plans d'actions -

Indicateurs de réalisation	Objectifs pour 2026
Production d'énergies renouvelables (GWh/an)	
Réduction d'émissions GES	
Autonomie énergétique du territoire (%)	
Surface artificialisée (ha)	
Quantités de GES et de polluants atmosphériques émises par les approvisionnements et les épandages	
Nombre de plaintes liées aux odeurs ou à la pollution de cours d'eau dus à une potentielle fuite	
Part des panneaux en fin de vie recyclés (%)	

Retour	211	SON	ЛМА	IRF	DES	FICHES
netoui	au	301	VIIVI <i>I</i> -	ML	DES	LICUES



AXE 2 : DYNAMISER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE PAR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ACTION N°9 – CSNE

Niveau de priorité

Tirer bénéfice du CSNE pour développer une économie durable et responsable

2 3



Contexte

Le canal Seine-Nord Europe est un canal à grand gabarit de 107 kilomètres, qui reliera l'Oise au canal Dunkerque-Escaut, de Compiègne (60) à Aubencheul-au-Bac (59), près de Cambrai. L'intérêt est à la fois économique et écologique : doubler les trafics fluviaux français et permettre à un bateau de transporter jusqu'à 4 400 tonnes de marchandises, soit l'équivalent du chargement de 200 camions. Ce canal à grand gabarit symbolise un levier pour booster l'emploi dans les Hauts-de-France, pendant la période de chantier (environ 6000 emplois directs en, génie civil, terrassements, voiries réseaux divers, aménagements d'espaces verts), ainsi qu'en période d'exploitation (estimé entre 20 et 25 000).

Le canal traverse complétement le territoire selon un axe Nord-Sud, et doit servir aux entreprises du territoire. Quatre plateformes multimodales sont actuellement envisagées sur le tracé, dont deux sur le territoire : les sites de Nesle et Péronne. Le fret, qui représente 6% de la consommation d'énergies et utilise essentiellement des carburants fossiles, doit évoluer vers des énergies renouvelables décarbonées, et se servir du projet du Canal Seine Nord Europe comme report modal.

Le canal va développer les activités autres que le fret, telles que le tourisme (port de plaisance d'Allaines et pont canal sur la Somme 1360 m), la production d'ENR et autres en lien avec les collectivités. Il contribuera également à écrêter les crues de l'Oise par pompage dans les biefs et le bassin retenue de Louette et il va sensiblement modifier les paysages et créer des sites d'intérêt touristique.

Descriptif des mesures

Aménagement et attractivité du territoire

- Chercher une synergie entre le CSNE et les projets des territoires et accompagner les collectivités territoriales
- Permettre aux entreprises locales de bénéficier des retombées économiques du projet
- Développer le tourisme durable (activités touristiques et de loisirs, Maison du Canal – Cléry sur Somme, 3 écluses visitables dont Allaines...) et l'attractivité de la voie d'eau

• Maitrise foncière – secteur agricole

- Reconstituer le potentiel économique agricole via « le projet agricole structurant », rédigé par la Chambre d'Agriculture, pour la zone d'impact du CSNE
- Faciliter l'installation de nouveaux producteurs locaux dans une démarche de circuits-courts, notamment via par exemple le remembrement parcellaire suite au CSNE



Maitre d'ouvrage

SCSNE



Partenaires techniques

PETR, EPCI, FDE80, GRDF, CCI, CMA, Région, SEM Hauts de France et Somme Énergies, CA80



Cibles

Habitants, entreprises, collectivités



•Matériaux, coproduits et gestion des déchets

- Gérer et valoriser les déchets, et assurer la traçabilité (mise en place d'un plan de gestion des déchets de chantier)
- Favoriser la valorisation des excédents
- Réduire l'impact des matériaux, coproduits et des déchets en étudiant la possibilité d'utiliser des éco-matériaux notamment favoriser la filière bois (clause incitative dans les marchés publics).

Consommation énergétique et production d'EnR:

- Concevoir des ouvrages les plus économes en énergie possible (utilisation de bassins d'épargne, optimisation des pompages)
- Étudier l'opportunité d'installer des panneaux solaires sur les écluses et valoriser le potentiel de production d'EnR sur les emprises du canal.
- Installer des bornes pour véhicules électriques
- Rendre possible la mise en place des stations de distribution d'énergie renouvelable pour l'alimentation des péniches

Mobilités douces et décarbonées :

- Adapter le projet de manière à prévoir des connexions avec les autres modes de transports favorisant les mobilités douces (pistes cyclables...)
- S'adapter aux besoins futurs des industriels et acteurs locaux, anticiper une évolution des ports intérieurs et du port de plaisance
- Développer des liaisons logistiques entre le CSNE et les zones d'activités du territoire

Lien fiches PCAET	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Lien avec d'autres démarches	_	### RADE - () - () - () - () - () - () - () - (DET: object object object de-Fr des si object terrai récré objec	tif 2 - tif 5 port of tif 6 - tif 8 ance tes e tif 9 ns r atif do native	- Dép - Aug de ma - Opti - Fair en ve t infr - Op néces u Car) - Ti	loyer gmen archa mise e du eillant astru timis saire nal rer p	l'éco ter la ndise r l'im CSNE nota cture er l'u s au	nomi partes plant un r mme s isage dév	e circ mod ation maillo ent à l de la velop	des a des a con a voice peme	e lu flu activi uctur nplén e d'e ent é	vial e tés lo ant d nenta au pa écono	gistic lu Hu arité e ar un omiqu ossa	ques b log et la r e mo ie, t ture	istiqu nise e obilisa ouris des	ue Ha en rés ation tique mobi	des et
Exemples venus d'ailleurs																	



T	Moyens
Coûts	
Financement	FEDER - FEADER

Territoire	Mises en œuvre spécifiques à chaque collectivité
PETR Cœur des Hauts-de-France	
CC de l'Est de la Somme	Accompagner les liaisons douces notamment concernant la desserte des plateformes de Nesle et de Languevoisin, afin de faciliter le recours au vélo et l'accès à la gare ferroviaire. Affirmation d'un écosystème d'entreprises sur le territoire afin de de dynamiser l'économie circulaire. Consolider la communication autour du potentiel économique du territoire notamment en direction de l'IDF. Accompagner le développement de filières qui ont un recours important à la voie d'eau pour leurs activités. Utilisation des délaissés du canal Seine Nord dans le cadre de la production énergétique (trackers solaires). Développement du tourisme en lien avec le Canal Seine Nord Europe et le Chemin de Halage, notamment autour du cyclotourisme.
CC de la Haute Somme	Implantation d'un port intérieur à Péronne
CC Terre de Picardie	ZAC Haute Picardie – base arrière du canal Organiser l'activité des acteurs économiques locaux pendant la durée du chantier

Bénéfices atto	endus			
Adaptation au changement cl	imatique	/	Amélioration de la qualité de l'air	+
Réduction des émissions de G	iES	+	Réduction de la consommation	+
Séquestration du carbone			Production d'énergies renouvelables	/
Effets sur l'environnement	imperméabilisatio d'avitaillement GN	n de NV / Bi	nécessaire pour éviter une tr es sols lors des aménagements oGNV et fret ferroviaire) afin de limiter l la biodiversité et sur les paysages.	`''

Indicateurs de réalisation	Objectifs pour 2026
Nombre d'emplois créés	
Augmentation du nombre d'habitants	
Consommation foncière (ha)	



<u>AXE 3</u>: PRÉSERVER NOS RICHESSES ENVIRONNEMENTALES, FACTEUR DE TRANSITION ENERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE



ACTION N°10 – URBANISME DURABLE

Niveau de priorité

Mettre en place une stratégie d'aménagement durable du territoire et économe en foncier

2

3



Contexte

Le SCoT Pays Santerre Haute Somme traduit l'ambition affirmée du territoire, notamment en termes d'aménagements, liés à l'accueil de nouveaux habitants et au dynamisme économique. Il repose sur la volonté de remplir ces objectifs tout en veillant à limiter l'artificialisation des sols, à la question des consommations raisonnées, de l'énergie, de la protection de la biodiversité comme de l'enjeu de l'adaptation aux changements climatiques. La volonté des élus d'un projet de territoire durable et cohérent aux enjeux énergétiques et climatiques se renforce par le Plan Climat qui constitue ainsi un outil au service de la traduction des orientations et objectifs du SCoT et de leurs transcriptions dans les documents d'urbanisme (PLUi).

Descriptif des mesures

<u>Traduire les enjeux climat-air-énergie (CAE) dans les documents</u> d'urbanisme :

- Assurer la mise en cohérence du PCAET avec les outils de planification et les documents d'urbanisme réglementaires.
- Transcrire les engagements CAE dans les volets opposables des documents d'urbanisme (ex : PLUi OAP)
- Constituer un groupe de travail sur les enjeux CAE dans l'aménagement par la création de notes dédiées pour une culture commune.
- Former le service instructeur du droit des sols, garant de la mise en œuvre des documents d'urbanisme, aux enjeux CAE.

<u>Limiter l'artificialisation du sol par la maîtrise de l'étalement urbain en organisant le renouvellement urbain, en vue d'atteindre le Zéro Artificialisation Nette en 2050 :</u>

- Réaliser un inventaire des friches afin de connaître le potentiel de renouvellement urbain.
- Engager la requalification des friches les plus stratégiques à l'instar de Flodor ou Maréchal en s'appuyant sur le nouvel outil qu'est l'Établissement Public Foncier d'État.
- Densifier les opérations immobilières dans les centres bourgs.
- Évaluer et identifier le nombre de logements vacants et prioriser le renouvellement urbain.



Pilotage

PETR Cœur des Hauts de France, EPCI



Partenaires techniques

CAUE, CEREMA, ADEME, professionnels de la construction/aménagement,



Cibles

SCoT Pays Santerre Haute Somme, élus et techniciens, opérations d'aménagements, profesionnels de la construction



- Suivre la bonne mise en œuvre du SCoT via les indicateurs relatifs à l'urbanisme durable.

Intégrer les enjeux d'adaptation aux changements climatiques :

- Accompagner, sensibiliser et orienter les porteurs de projets d'aménagements dans la désimperméabilisation et la renaturation des sols.
- Organiser des ateliers d'accompagnement auprès des communes pour les sensibiliser sur l'énergie, promouvoir un urbanisme durable et protéger les paysages en faveur de la biodiversité ou de l'adaptation.

Lien fiches PCAET | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17

• <u>Etude de planficiation énergétique</u> (EPE) : G4 – Intégrer les enjeux CAE dans les PLUi et les projets d'aménagement

• Plan de Paysage:

Paysage Village : Les bourgs ;Paysage Village : Les villages ;

Paysage de Production : Industries d'hier et d'aujourd'hui

• SRADDET :

- objectif 6 Optimiser l'implantation des activités logistiques
- objectif 7 Favoriser des formes de logistique urbaine et de desserte du dernier km plus efficaces
- objectif 24 Réduire la consommation des surfaces agricoles, naturelles et forestières
- objectif 25 Privilégier le renouvellement urbain à l'extension urbaine
- objectif 26 Développer des modes d'aménagement innovants et prenant en compte les enjeux de biodiversité et de transition énergétique
- objectif 38 Adapter les territoires au changement climatique

Le PLU de Saint-Chamond (département de la Loire) impose dans une OAP que toute nouvelle construction doit se faire avec une « orientation du faîtage, c'est-à-dire de la plus grande longueur, exposée au Sud, de façon à permettre une utilisation optimale de la lumière naturelle et de l'énergie solaire ». L'OAP précise que le plan de composition de chaque nouvel aménagement devra éviter « la création de masques occasionnée par les ombres portées entre constructions ». (lien)

Exemples venus d'ailleurs

Lien avec d'autres

démarches

L'outil BENEFRICHES permet de quantifier les bénéfices nets socio-économiques et environnementaux d'un projet d'aménagement pour aider les collectivités et acteurs de l'aménagement à orienter leurs choix d'implantation entre le renouvellement urbain et l'extension urbaine (friche vs. terres agricoles), voire entre différents scénarios d'usage sur une même friche (ex : logements vs. parc paysager). (lien)

1	Moyens
Coûts	Reconquête des friches – Logiciel géomatique Élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux
Financement	

Territoire	Mises en œuvre spécifiques à chaque collectivité							
PETR Cœur des Hauts-de-France	Suivi du SCoT Pays Santerre Haute Somme Inventaire des friches							
CC de l'Est de la Somme	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal reprenant les engagements du PCAET. Requalification de friches notamment celles de Saint-Louis Sucre et ANO à Eppeville. Évaluation et identification des logements vacants sur le territoire.							
CC de la Haute Somme	Élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal reprenant les engagements du PCAET Limiter l'artificialisation du sol par la maitrise de l'étalement urbain en organisant le renouvellement urbain : reconquête des logements vacants, Friche Flodor							
CC Terre de Picardie	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunale reprenant les engagements du PCAET							

Bénéfices a	néfices attendus									
Adaptation au changemen	climatique	+	Amélioration de la qualité de l'air	+						
Réduction des émissions d	GES	+	Réduction de la consommation	+						
Séquestration du carbone		+ Production d'énergies renouvelables								
Effets sur l'environnement Cette action n'aura pas d'effet négatif sur l'environnement.										

Indicateurs de réalisation	Objectifs pour 2026
Évolution des surfaces artificialisées (ha)	
Nombre de friches en phase de reconversion	
Nombre d'ateliers de sensibilisation organisés	

<u>AXE 3</u>: PRÉSERVER NOS RICHESSES ENVIRONNEMENTALES, FACTEUR DE TRANSITION ENERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE



ACTION N°11 - EAU

Niveau de priorité

Garantir une ressource en eau en quantité et de qualité suffisante

2 3



Contexte

La ressource en eau constitue un patrimoine naturel indispensable mais sensible aux pollutions, aux activités humaines et aux effets du changement climatique. Le diagnostic PCAET met en avant la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques et notamment sur les impacts de la raréfaction de la ressource en eau en périodes estivale et de sécheresse, associées à des précipitations faibles et tardives en automne/hiver. De plus, les politiques d'aménagement qu'il convient de rendre compatible avec la gestion durable de la ressource en eau, ont un impact direct sur cette ressource et les milieux aquatiques. Ainsi, la raréfaction de la ressource en eau, l'augmentation de la population et des activités économiques introduiraient inévitablement des conflits d'usage (eau potable / industrie / agriculture / loisirs) et entraineraient des pressions sur les milieux aquatiques. Si ces pressions ne sont pas suffisamment maitrisées, elles pourraient altérer la quantité et la qualité de la ressource en eau et accentuerait les risques liés aux inondations. Par conséquent, la politique globale de l'eau intégrée et structurée à l'échelle communautaire autour des compétences eau potable et assainissement, GEMAPI et gestion des eaux pluviales devra se poursuivre et se réaffirmer par une approche tant qualitative que quantitative de la ressource en eau qui constitue un enjeu majeur de l'attractivité du territoire et de la qualité de vie des habitants.

Descriptif des mesures

<u>Gestion des eaux pluviales</u> (problématique intégrée dans les PLUi) :

- Développer la récupération et le stockage de l'eau de pluie sur les bâtiments et/ou sur site pour les usages non alimentaires (puits, noues etc.).
- Réduire la vulnérabilité du territoire aux risques naturels en limitant l'imperméabilisation des sols et en promouvant les solutions fondées sur la nature (ex : haies, bandes enherbées) qui concurrent également à la préservation de la qualité de l'eau

Consommation de l'eau:

- Coordonner et mettre en relation les différents acteurs du territoire sur les enjeux liés à la ressource en eau.
- Accompagner le secteur agricole pour optimiser les consommations d'eau et adapter ses usages par l'amélioration de la connaissance, le développement et la diffusion des solutions innovantes économes en eau (cultures, pratiques d'irrigation).



Pilotage

PETR Cœur des Hauts de France, EPCI, Chambre d'Agriculture, SIEP



Partenaires techniques

Adopta, Agence de l'eau, Initiatives Paysannes, Chambre d'Agriculture, les Bio en HdF, Terre de Liens, société du CSNE, CAUE, SIEP, CCI, DRAAF, SAGE, AMEVA, syndicat de la Vallée des Anguillères, New C Land



Cibles

Les collectivités, les habitants, les secteurs économiques



 Réduire les fuites de réseau d'eau par le renouvellement des canalisations, la pose de compteurs de sectorisation et d'interconnexions

Qualité de l'eau :

- Accompagner les agriculteurs à la mise en place de pratiques agricoles moins utilisatrices de fertilisants azotés et de produits phytosanitaires.
- Développer la filière Miscanthus pour préserver la qualité de l'eau au niveau de l'aire d'alimentation de captage et valoriser les friches industrielles (production biomasse végétale).
- Mise en œuvre et suivi des Plans d'actions Agricoles et non agricoles des Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUEs) sur les Aires d'Alimentation des Captages de Caix et Potte/Morchain par le SIEP du Santerre

Lien fiches PCAET	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Lien avec d'autres démarches	-	- P	Paysa Paysa	_	ature ature	l : La l : Va	Vallé Ilées	e de	la Soi es et								
Exemples venus d'ailleurs	de l' dans agric l'act Le G la ge	Agers la zo culte ivité rand estior	nce done cour bi local	le l'ea de pro io ga le d'u n a cré eaux	au Se otect ranti n agr éé un pluv	ine- lion d t la liculto guid	Norm 'un ca prése eur. (e de c en lie	andie aptagervation lien) conce	a rac e 4,4 e d'e on de ption c le p	ha de au po e cetí et d' rincip	e terre	es. Ce et le ssour	es pa ur m ce to	rcelle ise er out e ména	s sor n loca n co	nt situ ition nsolid	uées à un dant cour

T	Moyens
Coûts	
Financement	L'agence de l'eau Artois-Picardie prévoit, dans son 11ème programme d'intervention, le financement d'actions de lutte contre le gaspillage de l'eau à hauteur de 112 millions d'euros. L'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la Région financement les actions ORQUEs ainsi que le poste d'animateur ORQUE sur le territoire du SIEP du Santerre FEDER – FEADER – Programme LIFE

Territoire	Mises en œuvre spécifiques à chaque collectivité
PETR Cœur des Hauts-de-France	Pilotage de l'ensemble des acteurs pour faciliter la coordination.
CC de l'Est de la Somme	Finalisation du schéma directeur de gestion des eaux pluviales. Mise en place d'une aide financière, en sus du rôle de conseil apporté par la CCES, afin d'encourager les administrés à déconnecter leurs eaux pluviales et/ou à installer des cuves de récupération d'eaux de pluie. Prévention des inondations et des coulées de boues (sujet GEMAPI) par le boisement ou la réimplantation de haies: par exemple en proposant des subventions aux propriétaires et en mettant un guide d'information en ligne sur le site internet de la CCES.
CC de la Haute Somme	Constitution de réserves de substitution alimentée en période de hautes eaux au sein des dépôts d'excédents de matériaux (4 sites projetés) SPANC: incitation à la réhabilitation de l'assainissement S'appuyer et se référer aux actions prévues dans le cadre GEMAPI Schéma de gestion des eaux pluviales
CC Terre de Picardie	S'appuyer et se référer aux actions prévues dans le cadre GEMAPI Prendre la compétence GEPU Déconnecter les réseaux EU/EP

Bénéfices attendus							
Adaptation au changement climatique	+	Amélioration de la qualité de l'air	+				
Réduction des émissions de GES	/	/ Réduction de la consommation					
Séquestration du carbone	+	Production d'énergies renouvelables	/				
Effets sur l'environnement Cette action n'aura pas d'effet négatif sur l'environnement.							

Indicateurs de réalisation	Objectifs pour 2026
Quantité d'eau consommée sur le territoire	
Nombre d'installation de stockage des eaux de pluie	
Taux d'imperméabilisation du territoire (%)	
Nombre d'inondations	



<u>AXE 3</u>: PRÉSERVER NOS RICHESSES ENVIRONNEMENTALES, FACTEUR DE TRANSITION ENERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE



ACTION N°12 – BIODIVERSITÉ

Niveau de priorité

Préserver la biodiversité et valoriser nos richesses territoriales

2

3



Contexte

Les écosystèmes terrestres et marins jouent un rôle essentiel dans l'atténuation et l'adaptation aux effets du changement climatique mais ils sont également impactés par ces changements. Le territoire du PETR Cœur des Hauts-de-France abrite une biodiversité riche et diversifiée (2 sites Natura 2000 - 6 ZNIEFF de type 1 - 2 ZNIEFF de type 2 – un Espace Naturel Sensible - un site Ramsar) mais fragilisée, entre autres, par la fragmentation des espaces, la pression des activités et le changement climatique déjà présent. Or, les espaces naturels ont une fonction régulatrice du climat. Les préserver, les gérer et les valoriser offrent de nombreuses solutions pour l'atténuation et l'adaptation aux changements : rôle d'éponge avec la régulation des périodes de sécheresse et d'inondation, limitation du ruissellement et des coulées de boues lors de forts épisodes pluvieux, préservation de la qualité de l'eau et des sols, stockage de carbone, renforcement de la Trame Verte et Bleue identifiée dans le SCoT Pays Santerre Haute Somme.... De plus, la végétalisation des espaces urbains participe à une meilleure qualité de vie, préserve la biodiversité en fournissant un habitat à la faune et la flore, et rend des services écosystémiques (réduction des ilots de chaleur, zones de fraîcheur). Dans ce cadre, le label villes et villages fleuris récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de qualité de vie et la stratégie globale d'attractivité à travers le paysage et le végétal, notamment les tourbières.

Descriptif des mesures

Continuités écologiques - Trames verte et bleue :

- Renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les documents de planification et d'urbanisme.
- Inciter la plantation de haies et d'arbres (compensation carbone des activités émissives des territoires).
- Mise en place d'outils de conservation et de développement de la Trame Verte et Bleue (ex : Agroforesterie).
- Lutter contre les espèces invasives par des opérations de communication et de sensibilisation (frelons asiatiques, moustiques tigres).

Intégrer la nature en ville :

 Développer des programmes de préservation de la biodiversité en ville (plantation d'espèces mellifères, arbres fruitiers, stricte application du « zéro phyto », bandes enherbées ...)



Maitre d'ouvrage

Le PETR, les 3 EPCI, les communes, le Département



Partenaires techniques

CAUE, les Bio HDF, Chambre d'Agriculture, association chasseurs, Terre de Liens, CPIE, les planteurs volontaires. FDE80. Conservatoires des espaces naturels des Hauts de France, Fédération départementale de la pêche, Fédération départementale de la chasse, CEN Hauts de France, CBNBI, SIEP, Agence de l'eau Artois Picardie



- Identifier des espaces pour la création de jardins partagés,
 l'implantation de ruches et nichoirs.
- Gérer écologiquement les espaces verts via l'adoption de nouvelles méthodes alternatives (éco-pâturage, fauchage tardif, gestion économe de l'eau...).
- Organisation d'animations thématiques en lien avec la nature en ville.
- Travailler sur les trames sombres et noires/label villes et villages étoilés
- Création d'îlots de fraicheur par la création de massifs/espaces verts urbain dans un mode de gestion développement durable
- S'appuyer sur le label « villes et villages fleuris »

Sensibilisation:

Lien avec d'autres

démarches

- Sensibilisation via la labellisation du site Ramsar « *Marais* et *Tourbières de la Vallée de la Somme et de l'Avre* » via notamment le projet de la Maison du Canal.

-		
(c/s)	Cib	es
		-

Lien fiches PCAET	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
	• <u>Pl</u>	an de	Pay	sage	:												

- Paysage Naturel: Arbres, boisements et forêts;
- Paysage Naturel : Ecologie des villages ;
- Paysage Naturel : La vallée de la Somme ;
- Paysage Naturel : Les mares ;
- Paysage Naturel : Vallées sèches et humides ;
- Paysage Village : Les villages ;
- Paysage Village: Rues et espaces publics.
- Schéma des Espaces Naturels Sensibles de la Somme

• SRADDET :

- objectif 37 Maintenir et restaurer les services systémiques fournis par les sols notamment en terme de piège à carbone
- objectif 38 Adapter les territoires au changement climatique
- objectif 41 Garantir des paysages et un cadre de vie de qualité et oeuvrer à la reconquête des chemins ruraux
- objecitf 43 Maintenir et développer les services rendus par la biodiversité

un projet de trame sombre : L'objectif de la trame sombre est de restaurer des corridors écologiques nocturnes et de limiter les nuisances lumineuses afin d'éclairer juste ce qu'il faut, quand il le faut, avec la bonne quantité et qualité de lumière. 600 points d'éclairage (sur les 10 000 de la ville) seront transformés, sur 4 secteurs, pour préserver les 11 espèces de chauve-souris identifiées. (lien)

Pour optimiser ses installations et préserver la biodiversité, la ville de Douai mène

Exemples venus d'ailleurs

Le Cerema, la ville de Metz et Metz Métropole, ont développé le projet Sesame, autour de l'arbre et de l'arbuste urbain sous l'angle des services qu'ils nous rendent. L'étude, centrée sur l'agglomération de Metz, examine les caractéristiques de 85 espèces d'arbres, d'arbustes et de plantes grimpantes, et leurs capacités à répondre à plusieurs attentes : rôle dans le maintien et le développement de la biodiversité en milieu urbain, contribution à la qualité de l'air, contribution à la régulation du climat local et à la lutte contre les îlots de chaleur, rôle paysager... (lien)

Depuis 2004, la ville d'Illkirch-Graffenstaden n'utilise plus de pesticides et d'engrais chimiques dans les espaces verts, et offre un nichoir aux habitants qui s'engagent, en signant une charte morale, à ne pas utiliser des produits chimiques, et notamment des pesticides, sur leurs balcons et dans leurs jardins, et à avoir des pratiques favorables à la biodiversité, à la faune et à la flore. (<u>lien</u>)

	Moyens
Coûts	
Financement	Compensation carbone des activités émettant des GES de la part des entreprises présentes sur le territoire FEDER – FEADER – Programme LIFE

Territoire	Mises en œuvre spécifiques à chaque collectivité
PETR Cœur des Hauts-de-France	
CC de l'Est de la Somme	Préservation et valorisation de milieux naturels remarquables (exemple : Hardines de Ham et Eppeville). Création d'un jardin sensoriel en lien avec les crèches. Mise en place de nouvelles méthodes d'entretien des espaces verts : éco-pâturage, gestion différenciée, prairies fleuries
CC de la Haute Somme	Projet plantation 1000 haies/arbres Sensibilisation des communes à la mise en place de ruches, nichoirs, hôtels à insecte Communication "Zéro phyto" et sur les insectes (moustiques tigres) dans les communes Inciter les communes à participer aux Villes et villages fleuries
CC Terre de Picardie	Sensibiliser à la gestion différenciée des espaces publics Installer des ruches dans les stations (prime épuratoire) Installer des hôtels à insectes Communication sur le zéro phyto Faire du fauchage tardif

	Bénéfices atte	endus								
Adaptation	au changement cli	matique	+	Amélioration de la qualité de l'air	+					
Réduction d	les émissions de G	ES	/	Réduction de la consommation	/					
Séquestration	on du carbone		+	/						
Effets sur l'e	ra pas d'effet négatif sur l'environnemer	nt.								

PETR Cœur des Hauts-de-France Plan Climat Air Energie Territorial - Plans d'actions -

Indicateurs de réalisation	Objectifs pour 2026
Nombre de ruches installées	
Nombre de jardins partagés	
Linéaire de haies reconstituées (km)	
Surfaces concernées par le zéro phyto (ha)	

Retour au	SOMMAIRE	DES FICHES
-----------	-----------------	-------------------



<u>AXE 3</u>: PRÉSERVER NOS RICHESSES ENVIRONNEMENTALES, FACTEUR DE TRANSITION ENERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE



ACTION N°13 - AIR Améliorer la qualité de l'air intérieur

Niveau de priorité

2

1

3



Contexte

La qualité de l'air est un enjeu majeur de santé publique. Ses effets sur la santé sont avérés. Ils peuvent être immédiats ou à long terme (affections respiratoires, maladies cardiovasculaires, cancers...). C'est notamment l'exposition chronique aux particules qui conduit aux effets et donc aux impacts les plus importants pour la santé. D'après Santé publique France, la pollution aux particules fines PM_{2,5} est responsable de 48 000 décès par an. Les polluants atmosphériques ont aussi des effets néfastes sur l'environnement : les bâtis (salissures par les particules), les écosystèmes et les cultures (nécroses foliaires par l'ozone par ex.). Leurs coûts sont évalués à plusieurs milliards d'euros. Sur le territoire, les émissions de polluants sont principalement liées à l'agriculture, au transport routier, aux industries et au secteur résidentiel. En effet, la combustion du bois, en particulier dans les foyers ouverts, provoque l'émission de polluants atmosphériques : le secteur résidentiel émet 32% des émissions de particules fines inférieures à 2,5µm de diamètre. L'intérieur des maisons se trouve bien souvent plus pollué que l'extérieur, avec les déplacements en plus des polluants externes qui entrent dans les logements, s'ajoutant aux polluants issus de l'intérieur (foyer ouvert, aérosols, solvants, etc.).

Par ailleurs, la surveillance de la qualité de l'air intérieur doit être prise en considération de manière prioritaire et c'est par ailleurs une obligation pour les établissements recevant du public. L'intérieur des maisons se trouve bien souvent plus pollué que l'extérieur. Au manque d'aération s'ajoutent des polluants issus des peintures, solvants, matériaux, meubles, ...) et des polluants externes qui entrent à l'intérieur (benzène).

Descriptif des mesures

Auditer les bâtiments :

 Sensibiliser les établissements cibles concernés par la règlementation en vigueur à la surveillance périodique de la qualité de l'air intérieur (évaluation des moyens d'aération, campagnes de mesures, communication pédagogique)

Rénovation énergétique :

- Accompagner le changement de systèmes de chauffage domestique vers des modèles plus performants et peu émissifs.
- Encourager l'utilisation des éco-matériaux dont les propriétés spécifiques préservent la qualité de l'air extérieur et intérieur (notamment dans les ERP).



Maitre d'ouvrage

Le PETR, les 3 EPCI, les communes



Partenaires techniques

Espace info énergie –réseau Faire, FIBOIS, ATMO Hauts-de-France, FDE80



Cibles

Habitants, établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans,



Sensibilisation:

- Sensibiliser les usagers des bâtiments publics et en particulier des bâtiments scolaires (personne, enseignants, enfants) en faisant le lien avec les obligations réglementaires de surveillance et la nécessité d'améliorer la connaissance.
- Sensibiliser le public à la thématique de la santé environnementale « air intérieur » (suivi de microcapteurs mesurant la qualité de l'air, fabrication de produits ménagers et cosmétiques sains, conseils aux citoyens).

les écoles maternelles et élémentaires ; accueils de loisirs ; établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du second degré ; établissements sanitaires et sociaux, piscines

Lien fiches PCAET	1 2	3 4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Lien avec d'autres démarches)ET : obje Iblique et					qualit	é de	l'air e	en lie	n ave	c les	enjeu	ıx de	
	fenêtres des deux des cons stratégie	t AER'AI) dans les estratégi centratio e et deu s et per r. (lien)	écoles es d'aé ns en x sem	de la eration CO ₂ s aines	ville n a ét sur u avec	d'Aix é tes ne d c stra	k-Les-l tée et urée atégie	Bains Ééval de tr Les	. Pou uée à ois se deu	r chad I'aid emaii x str	que s e de r nes : atégi	alle d mesu une es d'	le cla: res ei sema aérat	sse, l' n con aine s tion s	'une tinu sans sont
Exemples venus d'ailleurs	fines iss pollution deuxièm a permis moyenn par la R CCPMB, travaux	rritoire de ues de la n de l'air. ne source s cibler le es entrep égion Ai a été lar permetta de allant	Le se de po es con- orises. uvergn acé à l' nt une	oustio cteur Ilution Un F e-Rhá autor	in de indu n de l is d'u Fonds Dne-A mne diction	la bi striel l'air d ine ir s Air Alpes, 2018	iomas l, aveo lans co nterve Entre Entre , le D et pe eurs é	se co c not e terr entior prises espar ermet missi	ontrib amme itoire n pub s, fina teme : aux ons a	ouent ent le e. Une lique ancé ent de entre atmos	au pe secte étude adapt	roblè teur (de de otée uteur Haute es qu iques	eme general de	globa pis, e igura petite 40 00 oie e isent	I de st la tion es et 00 € et la des

1	Moyens
Coûts	Installation individuelle : environ 2 500 € Surveillance de la qualité de l'air intérieur : 1500€/bâtiment valable 7 ans
Financement	CITE « Crédit d'Impôt à la Transition Énergétique » : 30 % du prix TTC de l'appareil acheté + aides fiscales à l'installation de filtres à particules sur l'installation de chauffage au bois pour particuliers (attention au changement de règles en vigueur courant 2020). Subvention de l'ANAH + CEE Prime Energie, selon ressources : 500 à 800€ pour un insert et 2 500 à 4 000€ pour une chaudière Appel à projets Aact-air de l'ADEME pour mettre en œuvre des actions innovantes d'amélioration de la qualité de l'air extérieur et intérieur. Marché groupé de surveillance de la qualité de l'air pour les collectivités, porté par la FDE80 optimisant les couts d'études. FEADER – Programme LIFE



Territoire	Mises en œuvre spécifiques à chaque collectivité						
PETR Cœur des Hauts-de-France							
CC de l'Est de la Somme	Mise en place d'une aide financière encourageant les administrés à réaliser des travaux de changement de système de chauffage domestique ou d'installation de systèmes plus écologiques. Utiliser systématiquement des produits de nettoyage et de désinfection écologiques. Communiquer sur les alternatives possibles aux produits commercialisés. Analyser la qualité de l'air intérieur dans les classes.						
CC de la Haute Somme	Sensibiliser les communes à faire les analyses dans les salles de classe						
CC Terre de Picardie	Analyse de la qualité de l'air intérieur de chaque salle de classe						

Bénéfices attendus						
Adaptation au changement climatique	/	Amélioration de la qualité de l'air	+			
Réduction des émissions de GES	+	Réduction de la consommation	/			
Séquestration du carbone	/	Production d'énergies renouvelables	+			
Effets sur l'environnement Cette action n'aura pas d'effet négatif sur l'environnement.						

Indicateurs de réalisation	Objectifs pour 2026
Nombre de foyers remplacés	
Nombre de diagnostics de qualité de l'air intérieur réalisés	
Nombre d'éléments de communication publiés	
Émissions de polluants (t/an)	



<u>AXE 3</u>: PRÉSERVER NOS RICHESSES ENVIRONNEMENTALES, FACTEUR DE TRANSITION ENERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE



Action n°14 - CSNE

Niveau de priorité

Veiller à l'intégration environnementale, écologique et paysagère du CSNE

2 3



Contexte

L'arrivée du Canal Seine Nord Europe sur le territoire modifiera à plusieurs égards le cadre de vie actuel d'un point de vue paysager et environnemental. Néanmoins, ce projet a comme objectifs de garantir un cadre de vie de qualité et un maintien de la biodiversité aux abords du Canal. Il conviendra, grâce au plan de paysage et aux PLUI de s'assurer de la meilleure intégration paysagère possible, tant de l'infrastructure que des ouvrages d'art.

La mise en valeur de l'infrastructure et des paysages pourra s'opérer via le projet de la Maison du Canal et de la Nature qui pourrait être l'outil pédagogique et de promotion de ce projet pendant la phase chantier puis lors de l'exploitation : enjeux liés au projet, caractéristiques techniques, intérêt du fluvial.

Descriptif des mesures

• Préserver la qualité de l'air pendant la phase chantier :

- Protéger les riverains contre les émissions de poussières et particules fines
- Réduire les nuisances dues aux déplacements
- Réaliser un bilan carbone du projet, des émissions générées et évitées.

•Gestion de l'eau :

- Préserver la qualité des eaux de surfaces et souterraines, les cours d'eau, les écoulements et leurs usages actuels et futurs
- Restaurer les cours d'eau (la Tortille)
- Économiser la ressource en eau en optimisant la gestion hydraulique et en ne modifiant pas les alimentations existantes

• Milieux naturels et écosystèmes :

- Maintenir et renforcer les continuités écologiques
- Créer des habitats fonctionnels connectés au canal (berges lagunées et annexes hydrauliques)
- Favoriser la biodiversité au sein des emprises du CSNE
- Mettre en œuvre la séquence ERC



Maitre d'ouvrage

SCSNE



Partenaires techniques

CAUE, FDE80, société du CSNE, PETR, EPCI



Cibles

Public



• Paysage, patrimoine et identité :

 Accompagner les dimensions paysagères et environnementales des ouvrages CSNE (canal, berges, écluses, pont canal, retenue de Louette...) et de ses corollaires (réseaux enterrés, rétablissements routiers et ferroviaires, plateformes multimodales)

Sensibiliser/communication

- Mener une concertation auprès de l'ensemble des parties prenantes (informer et former les acteurs du tissu économique des moyens mis en œuvre)
- Assurer un suivi de l'impact du projet (Observatoire de l'environnement), réalisation d'un atlas des paysages avant et après travaux.
- Mener des partenariats qui valorisent les compétences du territoire au bénéfice de l'appropriation du projet

Lien fiches PCAET	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Lien avec d'autres démarches	 <u>Plan Paysage</u> – Paysage de Traverse : Les canaux <u>SRADDET</u> : objectif 11 - Garantir un cadre de vie de qualité et un maintien de la biodiversité aux abords du Canal 																
Exemples venus d'ailleurs																	

1	Moyens
Coûts	
Financement	FEADER – Programme Life

Territoire	Mises en œuvre spécifiques à chaque collectivité
PETR Cœur des Hauts-de-France	
CC de l'Est de la Somme	Intégration paysagère de la plateforme multimodale de Nesle par une mission particulière confiée à l'équipe de maîtrise d'œuvre. Mise en place de liaisons entre le CSNE et le Canal de la Somme pour créer des synergies avec le projet « Vallée de Somme, une vallée idéale » sur les aspects touristiques.
CC de la Haute Somme	
CC Terre de Picardie	

Bénéfices atte	endus				
Adaptation au changement cl	imatique	+	Amélioration de la qualité de l'air		/
Réduction des émissions de GES			Réduction de la consommation		/
Séquestration du carbone			Production d'énergies renouvelabl	es	+
Effets sur l'environnement	Une vigilance imperméabilisati sol) afin de limite	trop ıux solai	forte ires au		

Indicateurs de réalisation	Objectifs pour 2026
Consommation foncière (ha)	

Retour au	SOMMAIRE	DES FICHES
-----------	----------	-------------------



AXE 4 (T) - LES MOYENS NÉCESSAIRES POUR METTRE EN ŒUVRE ET RÉUSSIR CETTE STRATÉGIE



ACTION N°15 - GOUVERNANCE Piloter, suivre et évaluer le PCAET

Niveau de priorité

L

2 3



Contexte

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat, le PETR Cœur des Hauts-de-France et les Communautés de Communes ont mobilisé l'ensemble des acteurs institutionnels, socio-économiques et le grand public pour co-construire ce projet de territoire. Il implique la mobilisation de la totalité des compétences des collectivités territoriales et se veut donc transversal.

La mobilisation de tous est indispensable pour atteindre les objectifs de transition énergétique et écologique. Il semble opportun de structurer les réseaux afin de favoriser les différents échanges, maintenir la dynamique durablement dans le temps et le partage de l'avancée du programme d'actions.

Descriptif des mesures

Impulser une dynamique transition énergétique :

- Créer un poste de chargé(e) de mission PCAET au PETR.
- Pérenniser et adapter les instances de pilotage politiques et techniques (au sein du PETR et au sein de chaque EPCI).
- Assurer l'animation et la mise en œuvre du programme d'actions.
- Rechercher des financements et coordonner la démarche administrative.
- Élaborer un contrat d'objectif territorial (COT) avec l'ADEME.

Favoriser la concertation :

- Créer un réseau d'acteurs socio-économique sur le territoire sous un format « Club PCAET ».
- Participer aux rencontres régionales sur les PCAET et partager les retours d'expériences.

<u>Suivi</u>:

- Structurer les indicateurs du suivi PCAET en lien avec eux identifiés pour le suivi du SCoT.
- Réaliser des réunions d'information auprès des élus et techniciens pour communiquer sur l'avancée du PCAET et le respect des trajectoires définies lors de la stratégie.
- Organiser à mi-parcours du PCAET une plénière valorisant les actions entreprises,
- Former les élus et les agents aux enjeux climat air énergie en lien avec leurs missions et projets.
- Créer un comité de suivi citoyen permettant de consulter un panel d'habitants sur l'élaboration ou modalités de mise en œuvre de certaines actions.



Maitre d'ouvrage

3 EPCI

PETR Cœur des Hauts de France



Partenaires techniques

L'ensemble des maitres d'ouvrages pilotant ou co-pilotant les 17 actions, associés à la Région, DDTM80, la DREAL, ...



Cibles

L'ensemble des cibles listées dans les 17 actions du plan



Lien fiches PCAET	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Lien avec d'autres démarches	Etude de Planification Energétique (EPE) : -G1 - Doter le PETR d'un(e) chargé(e) de missions PCAET -G2 - Appropriation politique du PCAET -G3 - Créer une véritable équipe projet transversale																
Exemples venus d'ailleurs	Dans le cadre de son PCAET, Grand Besançon Métropole lance son Club Climat, copiloté par la Métropole et les acteurs volontaires du Grand Besançon pour soutenir l'engagement de tous (entreprises, acteurs publics, associations). (lien)																

1-	Moyens
Coûts	Un ETP supplémentaire équivaut à environ 45 000 à 50 000€/an.
Financement	

Territoire	Mises en œuvre spécifiques à chaque collectivité
PETR Cœur des Hauts-de-France	Organiser le système de pilotage et la coordination du PCAET à l'échelle des EPCI et à l'échelle du PETR Contractualiser avec l'ADEME sous la forme d'un contrat d'objectif
CC de l'Est de la Somme	Création d'une équipe PCAET
CC de la Haute Somme	Création d'une équipe PCAET à la CCHS
CC Terre de Picardie	Création d'une équipe PCAET avec un technicien référent PCAET

Bénéfices att	endus			
Adaptation au changement o	limatique	/	Amélioration de la qualité de l'air	/
Réduction des émissions de GES		/	Réduction de la consommation	/
Séquestration du carbone		/	Production d'énergies renouvelables	/
Effets sur l'environnement Cette		iction n'au	ra pas d'effet négatif sur l'environneme	ent.

Indicateurs de réalisation	Objectifs pour 2026
Nombre de club PCAET organisés	
Nombre de réunions du comité de suivi citoyen	
Nombre de réunion de gouvernance organisées	



AXE 4 (T) - LES MOYENS NÉCESSAIRES POUR METTRE EN ŒUVRE ET RÉUSSIR CETTE STRATÉGIE



Action n°16 – SENSIBILISATION - COMMUNICATION

Niveau de priorité

Mobiliser et susciter l'intérêt de tous les publics sur la transition écologique

2 3

1



Contexte

Par la démarche participative menée lors de l'élaboration des PCAET, force est de constater que la concertation s'est concentrée au sein de l'écosystème composé des acteurs de l'environnement (institutionnels, associations, élus) sans que le grand public ne soit particulièrement impliqué. Il convient désormais de fédérer l'ensemble des publics (scolaires / jeunes, habitants, entreprises) autour des enjeux qui doivent tous nous rassembler grâce à des actions de communication et de sensibilisation.

Descriptif des mesures

Sensibilisation:

Scolaires :

- Poursuivre le concours Ecoloustics piloté par la FDF80
- Proposer une animation pour les scolaires CM1 ouCM2 du territoire autour des thématiques CAE (lien action 14)
- Mise en place d'un défi écologique par établissement volontaire

- Citoyens:

Réduire la vulnérabilité des acteurs du territoire aux risques climatiques en assurant le relai d'information auprès des habitants, des entreprises, des agents.

Mobilisation:

- Créer et animer un réseau de bonnes pratiques par l'organisation de conférence, ciné débat, formations, etc.
- Organiser des challenges par commune ou quartier

Communication:

- Mettre en place une stratégie de communication commune autour du PCAET
- Labelliser des initiatives citoyennes et projets exemplaires

95.7

Maitre d'ouvrage

Le PETR, les 3 EPCI, les communes



Partenaires techniques

Les écoles, collèges, Inspection d'Académie, Rectorat, MFR, EPL de la Haute-Somme Péronne, bibliothèques, centres sociaux et maisons de quartier, acteurs culturels (cinéma, salles de pratiques artistiques), acteurs éducatifs et culturels locaux (Ombelliscience), acteurs de l'environnement, chercheurs en écologie, Terre de Liens, FDE80, SIEP, Agence de l'eau Artois Picardie...



Cibles

Habitants, entreprises

Lien fiches PCAET | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17

• Etude de planification énergétique

Lien avec d'autres démarches

- S1 Mobilisation et sensibilisation des acteurs
- EnR2 Sensibiliser le public scolaire aux énergies renouvelables par le concours « ECOLOUSTICS »



	A Lille, une partie du budget d'investissement de la Ville (1,5 millions d'euros sur
	415, soit 0,36%) est consacrée aux projets imaginés et choisis par les habitants. Les
	projets doivent répondre à l'intérêt général, concerner un quartier ou l'ensemble
	de la Ville, relever des compétences municipales, engendrer une dépense
	d'investissement (aménagement, travaux, rénovation). Chaque habitant de plus
Exemples venus	de 9 ans peut proposer un ou plusieurs projets, puis chacun vote pour 5 projets. Les
d'ailleurs	projets sont ensuite étudiés par les services de la ville et un jury citoyen (12
	habitants, 12 conseillers de quartier, un président désigné par le maire) délibère sur
	les projets qui seront mis en œuvre par la ville. (<u>lien</u>)
	Dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial, la Communauté de Communes
	de la Région d'Audruicq fait le lien entre alimentation et culture grâce à un lieu dédié
	sur l'Ecopôle alimentaire et à une programmation adaptée. (<u>lien</u>)

1	Moyens
Coûts	Concours « ECOLOUSTICS » : 1 500€ pour le PETR et 1500€ pour la FDE
Financement	

Territoire	Mises en œuvre spécifiques à chaque collectivité
PETR Cœur des Hauts-de-France	Organisation des actions de sensibilisation et de communication mutualisées à l'échelle du PETR
CC de l'Est de la Somme	
CC de la Haute Somme	Communication auprès des scolaires : concours écoloustics par la FDE Hauts de France propres Commission coopération interco Achat de goodies écologiques Tiers lieu numérique : création de supports de communication
CC Terre de Picardie	Mettre en place un plan de communication Organiser des animations dans les écoles Organiser des défis écologiques dans les écoles

Bénéfices atte	Bénéfices attendus							
Adaptation au changement climatique + Amélioration de la qualité de l'air +								
Réduction des émissions de GES		+	Réduction de la consommation	+				
Séquestration du carbone		+	Production d'énergies renouvelables	+				
Effets sur l'environnement	ffets sur l'environnement Cette action n'aura pas d'effet négatif sur l'environnement.							

PETR Cœur des Hauts-de-France Plan Climat Air Energie Territorial - Plans d'actions -

Indicateurs de réalisation	Objectifs pour 2026
Nambro do desesso sonsibilidades nomen et non EDCI	48 écoles (classes CM1 - CM2), environ 1700
Nombre de classes sensibilisées par an et par EPCI	élèves, à partir de 2023
Nombre d'évènements mentionnant le PCAET	
organisés	
Nombre de participants aux différents challenges et	
évènements	

Retour au SOMMAIRE DES FICHES



<u>AXE 4 (T)</u> - LES MOYENS NÉCESSAIRES POUR METTRE EN ŒUVRE ET RÉUSSIR CETTE STRATÉGIE



Action n°17 - EXEMPLARITÉ Poursuivre une démarche d'exemplarité

Niveau de priorité

2

3



Contexte

L'exemplarité du PETR Cœur des Hauts-de-France, des Communautés de Communes ainsi que des communes est indispensable pour assurer la transition énergétique et écologique et susciter la mobilisation de l'ensemble des acteurs. Outre leur rôle de coordinatrice de la transition énergétique, les collectivités territoriales gagnent en expérience, en cohérence et en légitimité en adoptant des pratiques plus vertueuses. Les collectivités qui possèdent ou assurent la gestion d'un patrimoine bâti parfois important et vieillissant disposent de leviers importants pour agir sur la consommation d'énergie du parc tertiaire, sur la qualité des infrastructures et sur la santé. De plus, pour conforter l'exemplarité, le fonctionnement interne des collectivités et des services par les déplacements doux domicile-travail, la commande publique durable, la diffusion des bonnes pratiques dans le fonctionnement interne des services sont primordiaux.

Descriptif des mesures

Patrimoine bâti:

- Rénover le patrimoine intercommunal et communal afin de réduire la facture énergétique.
- Poursuivre le déploiement de conseil en énergie partagé (CEP) au niveau des communes.
- Identifier les bâtiments de plus de 1000m² soumis au décret éco énergie tertiaire,
- Encourager le changement des systèmes de chauffage afin d'optimiser leur fonctionnement, éradiquer le fioul et déployer la géothermie et la biomasse.
- Mener une réflexion conjointe sur l'installation de dispositifs EnR et d'une toiture végétalisée sur le patrimoine public bâti.
- Former, sensibiliser les usagers sur les sujets de performance énergétique, l'origine des matériaux, la gestion des déchets...

Économie d'énergie et éclairage public :

- Rénover l'éclairage public avec des LED.
- Informer et accompagner la possibilité d'extinction nocturne.

Mobilité:

Réduire l'impact environnemental des flottes publiques (obligation d'achat de XX% de véhicules propres).



Maitre d'ouvrage

Le PETR, les 3 EPCI, les communes



Partenaires techniques

FDE80, assistant à maitrise d'ouvrage et bureaux d'études, GRDF

ANPCEN, LPO, FNPNR, Réserves naturelles de France, Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, ADOPTA

ADEME, CAUE, professionnels du bâtiment

CD2E et son site

https://laclauseverte.fr/



Cibles

Collectivités, citoyens, entreprises



- Faciliter le télétravail pour les agents, les formations à distances et encourager l'utilisation de la visioconférence
- Faciliter le covoiturage entre agents de mêmes structures

Commande publique:

- Inscrire dans les marchés publics des clauses environnementales pour limiter les impacts sur l'environnement par des formations aux agents des collectivités concernés et création de supports clé en main,
- Favoriser les entreprises locales
- Développer des pratiques plus vertueuses de l'utilisation du matériel bureautique

Lien fiches PCAET	1 2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14 15	16	17
Lien avec d'autres démarches	• <u>SRADDET</u> : objectif 31 - Réduire les consommations d'énergies et les émissions de gaz à effet de serre														
Exemples venus d'ailleurs															

	Moyens
Coûts	Service du Conseil en énergie partagé : 0,50 cts€ /an et par habitant/ 45€ par audit énergétique pour les bâtiments communaux et 160€ pour les bâtiments intercommunaux (incluant un suivi annuel) 240€/m² pour une rénovation BBC
Financement	Aides aux financements des études énergétiques, AMO et investissements (programme ACTEE portée par la FDE 80) Contrat d'objectifs territorial EnR thermiques porté la FDE avec le soutien du PETR Accompagnement en matière d'éclairage public par la FDE (rénovation, entretien, maintenance) DETR/DSIL/Plan de relance FSE - FEDER

Territoire	Mises en œuvre spécifiques à chaque collectivité					
PETR Cœur des Hauts-de-France						
CC de l'Est de la Somme	Rénover le patrimoine intercommunal afin de réduire la facture énergétique. Utiliser systématiquement des produits de nettoyage et de désinfection écologiques. Inscrire dans les marchés publics des clauses environnementales pour limiter les impacts sur l'environnement.					
CC de la Haute Somme	Dispositif EnR ou toitures végétalisés					



Rénovation énergétique des bâtiments de la CCHS :
- Étude de faisabilité : panneaux photovoltaïques : bâtiment administratif, centre
équestre, centre technique et OM...

- Étude de rénovation chauffage sur l'ensemble des bâtiments
- Roisel et CCHS : passage au gaz de ville (réduction de l'emprunte carbone)
- Passage au LED et isolation (lors des travaux envisagés ou pannes)
- Contrat de maintenance : remplacement faible énergie, diagnostic énergétique et les DPE

Accompagner les projets d'extinction nocturne ou d'optimisation de l'éclairage : communication auprès des communes (études de sécurité, de solutions alternatives, possibilité de subventions)

Covoiturage entre les agents

Achat/privilégier les véhicules électriques/hydrogène/bio GNV : remplacement de véhicule, étude du véhicule électrique + bornes de recharge

Favoriser les entreprises locales pour les commandes hors marchés publiques Mise à disposition de salles et de matériels : tiers-lieu numérique Mise en place du tri dans l'ensemble des bâtiments CCHS Privilégier l'achat de produits en plus grosse quantité et favoriser le recyclage ou le remplissage

Plantation d'arbres au centre équestre, à la piscine et déchèterie de Sailly-Saillisel Tiers-lieu numérique et communication : utilisation des éco-matériaux, fabrication de produits ménagers et cosmétiques sains, conseils aux citoyens Analyse de la qualité de l'air : Tiers-lieux numérique

CC Terre de Picardie

Réaliser la rénovation énergétique des bâtiments

Se doter de véhicules électriques

Diminuer la consommation électrique de l'éclairage public

Améliorer la qualité de l'air

Mobiliser les MO et les entreprises

Continuer à sensibiliser les agents aux économies d'énergie

Déployer le télétravail

Déployer la fibre optique

Supprimer les produits phyto

Faire du bâtiment des services techniques un site pilote

Œuvrer via la commande publique

Réaliser un espace de coworking





Bénéfices attendus

Adaptation au changement climatique	+	Amélioration de la qualité de l'air	+
Réduction des émissions de GES		Réduction de la consommation	+
Séquestration du carbone	+	Production d'énergies renouvelables	+

La rénovation du bâti peut être négative sur la biodiversité (chiroptères) et la production de déchets de chantier.

<u>Natura 2000</u>: Afin d'éviter que les travaux de destruction et d'isolation des bâtiments, en particulier des bâtiments anciens, aient une incidence négative significative sur les chiroptères (espèces protégées), les mesures suivantes devront être respectées :

- Réalisation d'une expertise préalable destinée à évaluer les potentialités de présence de chiroptères à un moment de leur cycle de vie.
- En cas de potentialités significatives :
 - Maintenir les accès existants lors des travaux et/ou créer des accès spécialement adaptés au passage des chiroptères,
 - Localiser avant les travaux les fissures occupées ou favorables à épargner, et conserver quelques interstices non obstrués lors des travaux,
 - Effectuer les travaux en dehors des périodes les plus sensibles (en dehors de la fin du printemps et de l'été pour les bâtiments occupés par des colonies de mise bas et en dehors de l'hiver pour les bâtiments utilisés en hibernation)
 - Éviter la réalisation de traitements des charpentes et boiseries en présence des chiroptères, choisir, dans le cas d'un éventuel traitement, des produits de toxicité réduite, et préférer le remplacement des bois trop attaqués par du bois non traité d'essences résistantes aux insectes.

De plus, une sensibilisation des particuliers et des entreprises sera à mettre en place concernant cette problématique de destruction de chiroptères lors de travaux de destruction et d'isolation des bâtiments.

Lors du renouvellement de l'éclairage public, afin d'éviter tout risque d'incidences sur les chiroptères et l'avifaune migratrice (et aux autres espèces de la faune nocturne) ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 du territoire, il sera préférable de privilégier les lampes émettant dans un spectre étroit afin de minimiser l'impact de l'éclairage nocturne. Dans le cas où la mise en place de lampes LED est maintenue, il est conseillé de choisir des LED dont les températures de couleur sont comprises entre 2 200 - 2 700 K. Afin de limiter les effets néfastes liés aux longueurs d'ondes bleues voire de choisir des LED orange ou ambrées. Par ailleurs, l'orientation des luminaires influençant également l'impact de l'éclairage nocturne sur les espèces, les luminaires dirigés vers le bas sont conseillés tandis que les luminaires de type « boules », émettant une partie de leur lumière vers le ciel, sont à proscrire.

Effets sur l'environnement



Indicateurs de réalisation	Objectifs pour 2026
Consommation d'énergie du secteur public (GWh/an)	
Production d'énergie du secteur public (GWh/an)	
Émissions de GES du secteur (teq CO ₂ /an)	
Émissions de polluants du secteur (t/an)	
Nombre de bâtiments rénovés	
Consommation d'énergie de l'éclairage public (GWh/an)	
Part des véhicules faibles émissions dans la flotte publique (%)	
Part des marchés publics attribués à des entreprises locales (% des dépenses)	
Part des déchets de construction recyclés ou réemployés (%)	
Suivi des autorisations pour les projets ayant un impact sur la biodiversité	

Retour au SOMMAIRE DES FICHES



2.3 Priorisation des actions

2.3.1 Priorisation technique

La priorisation technique se fait sur deux critères :

- L'impact de l'action sur les enjeux Climat, Air ou Energie du PCAET (fort ou faible) ;
- L'effet d'entrainement de l'action (fort ou faible), c'est-à-dire le potentiel de cette action à sensibiliser et mobiliser les acteurs (habitants, entreprises, ...) pour « leur mettre le pied à l'étrier » et les mettre en mouvement vers d'autres actions.

Le croisement de ces critères indique le niveau de priorité de l'action : 1, 2 ou 3.

Niveau de priorité	Impact sur le Climat, l'Air ou l'Energie	Effet d'entrainement
1	Fort	Fort
2	Fort	Faible
2	Faible	Fort
3	Faible	Faible

Tableau 1. Règle de priorisation

Cette priorisation technique a pour objectif de donner une première indication qualitative aux élus, pour que la vision politique s'appuie sur l'efficacité des actions prévues. Cette priorisation technique permet de hiérarchiser des actions très différentes (effets, thématiques, acteurs concernés, ...) et qui sont difficilement comparables. Néanmoins, cela permet d'alimenter le débat sur la vision d'ensemble du PCAET.

En résumé :

- ⇒ 7 actions sur 17 sont en priorité 1, soit 41%;
- ⇒ 7 actions sur 17 sont en priorité 2, soit 41%;
- ⇒ 3 actions sont en priorité 3, soit 18%.

Le détail de la priorisation technique par action est donné ci-dessous :

N°	Action	Impact C-A-E	Effet entrainement	Priorité	Commentaire
1	HABITAT - Réduire la dépendance énergétique de l'habitat	Fort	Fort	1	Cette action concerne un des 6 enjeux du PCAET (la réduction de la consommation d'énergie), elle aura donc un impact important. De plus, la mise en œuvre de plusieurs OPAH massifie les effets et encouragera d'autres publics à rénover.
2	MOBILITE - Développer la mobilité durable	Fort	Fort	1	Cette action concerne 3 des 6 enjeux du PCAET (la réduction de la consommation d'énergie fossile et les émissions associées), elle aura donc un impact important. De plus, la mise en œuvre d'une stratégie globale massifiera les effets et entrainera les usagers vers d'autres mobilités.
3	consommation - Favoriser une consommation locale et responsable	Faible	Fort	2	La mise en œuvre d'une consommation locale aura des effets indirects sur les enjeux du PCAET, et à plus long terme que les 6 ans du plan. En revanche, le sujet a un potentiel d'entrainement fort.
4	DECHETS - Développer la prévention et le recyclage des déchets	Faible	Faible	3	La gestion des déchets n'est pas un axe fort du PCAET. C'est également une thématique où les progrès ont été nombreux ces dernières années, bien qu'il soit important de les perpétuer et d'étendre sur le territoire les actions de sensibilisation. Ce n'est pas une priorité pour le territoire.
5	AGRICULTURE - Massifier les pratiques agricoles durables adaptées au changement climatique	Fort	Fort	1	Les nombreuses mesures de l'action auront des impacts forts sur les enjeux du PCAET : séquestration de carbone, réduction de la consommation d'énergie, adaptation au changement climatique. Par ailleurs, cette action concerne de nombreux acteurs qui s'entraineront les uns les autres.
6	ECONOMIE RESIDENTIELLE - Développer et soutenir une économie locale et durable	Faible	Fort	2	L'économie résidentielle n'est pas un axe fort du PCAET, et les effets seront indirects sur les enjeux du PCAET, et à plus long terme que les 6 ans du plan. En revanche, le sujet a un potentiel d'entrainement fort, notamment en travaillant l'image touristique du territoire.
7	INDUSTRIES - Encourager les entreprises vers une démarche en faveur du climat et de la qualité de l'air	Faible	Fort	2	Le travail avec les entreprises couvre des enjeux du territoire, mais les effets seront plutôt indirects et à plus long terme. Néanmoins, chaque entreprise dispose d'un levier d'entrainement fort, auprès de ses salariés mais aussi de ses clients et de ses fournisseurs.



N°	Action	Impact C-A-E	Effet entrainement	Priorité	Commentaire
8	ENERGIES – Soutenir la production d'énergies renouvelables et de récupération	Fort	Fort	1	Cette action concerne un des 6 enjeux du PCAET (la production d'énergie renouvelable), elle aura donc un impact important. De plus, la mise en œuvre des EPE massifiera l'impact de chaque mesure.
9	CSNE – Tirer bénéfice du CSNE pour développer une économie durable et responsable	Faible	Faible	3	L'arrivée du CSNE sur le territoire, bien qu'importante dans l'avenir du territoire, n'est pas un axe fort du PCAET, et les effets seront indirects sur les enjeux du PCAET et à plus long terme que les 6 ans du plan.
10	URBANISME - Mettre en place une stratégie d'aménagement durable du territoire et économe en foncier	Fort	Fort	1	La traduction des objectifs du PCAET dans les documents d'urbanisme opposables renforce par la réglementation les effets sur l'adaptation et l'atténuation du changement climatique. L'effet d'entrainement est fort en raison de la couverture géographique de ces documents.
11	EAU - Garantir une ressource en eau en quantité et de qualité	Fort	Fort	1	Cette action répond à un besoin d'adaptation au changement climatique du territoire. Les nombreux acteurs et partenaires sur cette action permettent un fort effet d'entrainement.
12	BIODIVERSITE - Préserver la biodiversité et valoriser nos richesses territoriales	Fort	Fort	1	Cette action répond à un besoin d'adaptation au changement climatique du territoire et à la séquestration de carbone. Les nombreux acteurs et partenaires sur cette action permettent un fort effet d'entrainement.
13	AIR - Améliorer la qualité de l'air intérieur	Faible	Fort	2	La qualité de l'air intérieur n'est pas un axe fort du PCAET. Néanmoins, c'est un sujet qui permet de mobiliser de plus en plus et qui a donc un fort effet d'entrainement.
14	CSNE – Veiller à l'intégration environnementale, écologique et paysagère du CSNE	Faible	Faible	3	L'arrivée du CSNE sur le territoire, bien qu'importante dans l'avenir du territoire, n'est pas un axe fort du PCAET, et les effets seront indirects sur les enjeux du PCAET et à plus long terme que les 6 ans du plan.
15	GOUVERNANCE - Piloter, suivre et évaluer le PCAET	Faible	Fort	2	Cette action aura peu ou pas d'effet direct sur les 6 enjeux du PCAET, mais elle est essentielle à la mise en œuvre du plan.
16	communication – Mobiliser et susciter l'intérêt de tous les publics sur la transition écologique	Faible	Fort	2	Cette action aura peu ou pas d'effet direct sur les 6 enjeux du PCAET, mais elle est essentielle à la mise en œuvre du plan.
17	EXEMPLARITE - Poursuivre une démarche d'exemplarité	Faible	Fort	2	Cette action aura peu d'effet direct sur les 6 enjeux du PCAET, mais elle est essentielle à la mise en œuvre du plan.

Tableau 2. Priorisation technique



2.3.2 Priorisation politique

Après la proposition technique, les participants du COPIL du 14 octobre 2021 ont été invités à noter les actions de 1 à 3 pour les prioriser :

- La note de 1 correspond à des actions à mener massivement d'ici 3 ans
- La note de 2 correspond à des actions à mener massivement les 3 ans suivantes
- La note de 3 correspond à des actions de plus long terme

Le graphique suivant représente les notes données à chacune des actions par les participants de la réunion. L'action qui comporte le plus de note 1 est l'action 8 « ENERGIES — Soutenir la production d'énergies renouvelables et de récupération » avec 11 priorités 1. Viennent ensuite les actions 1 et 4 respectivement « HABITAT - Réduire la dépendance énergétique de l'habitat » et « DECHETS - Développer la prévention et le recyclage des déchets » qui ont été 10 fois notées de priorité 1.

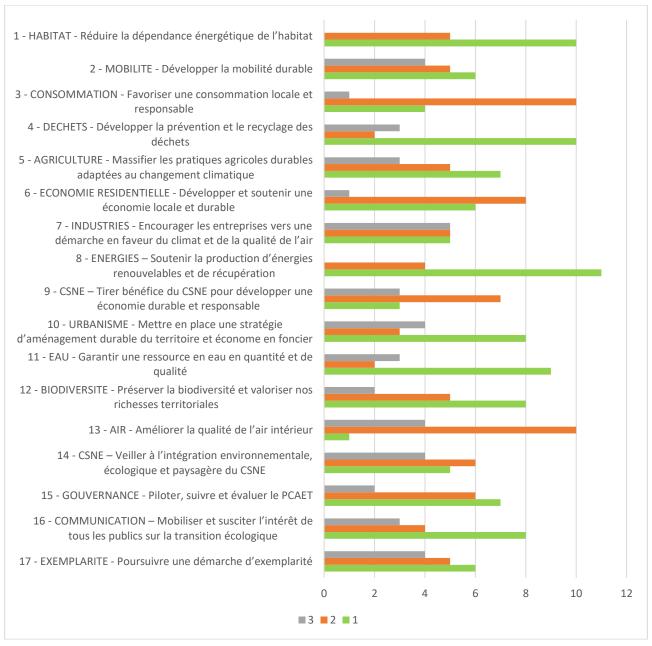


Figure 3. Graphique représentant la priorisation des 17 actions du plan d'action du PETR Cœur des Haut-de-France



Ainsi, il en ressort la priorisation suivante :

- Priorité 1, avec plus de 50% des voix exprimés, pour les actions 1, 4, 8, 10, 11, 12 et 16, soient les actions sur l'habitat, les déchets, les énergies renouvelables, l'urbanisme et l'aménagement, l'eau, la biodiversité et la communication.
- Priorité 2, avec plus de % des voix exprimés, pour les actions 3, 6 et 13, sur la consommation locale et responsable, l'économie locale et durable, et la qualité de l'air intérieur.

Les avis sont plus partagés sur les autres actions (Mobilité, Agriculture, Industries, les deux actions autour du CSNE, la gouvernance, et l'exemplarité).

2.3.3 Priorisation définitive

N°	Action		Effet	Priorité	Priorité	Priorité
IN	Action	C-A-E	entrainement	technique	politique	finale
1	HABITAT - Réduire la dépendance énergétique de l'habitat	Fort	Fort	1	1	1
2	MOBILITE - Développer la mobilité durable	Fort	Fort	1		1
3	CONSOMMATION - Favoriser une consommation locale et responsable	Faible	Fort	2	2	2
4	DECHETS - Développer la prévention et le recyclage des déchets	Faible	Faible	3	1	2
5	AGRICULTURE - Massifier les pratiques agricoles durables adaptées au changement climatique	Fort	Fort	1		1
6	et soutenir une économie locale et durable	Faible	Fort	2	2	2
7	INDUSTRIES - Encourager les entreprises vers une démarche en faveur du climat et de la qualité de l'air	Faible	Fort	2		2
8	ENERGIES – Soutenir la production d'énergies renouvelables et de récupération	Fort	Fort	1	1	1
9	CSNE – Tirer bénéfice du CSNE pour développer une économie durable et responsable	Faible	Faible	3	2	3
10	URBANISME - Mettre en place une stratégie d'aménagement durable du territoire et économe en foncier	Fort	Fort	1	1	1
11	EAU - Garantir une ressource en eau en quantité et de qualité	Fort	Fort	1	1	1
12	BIODIVERSITE - Préserver la biodiversité et valoriser nos richesses territoriales	Fort	Fort	1	1	1
13	AIR - Améliorer la qualité de l'air intérieur	Faible	Fort	2	2	2
14	CSNE – Veiller à l'intégration environnementale, écologique et paysagère du CSNE	Faible	Faible	3		3
15	GOUVERNANCE - Piloter, suivre et évaluer le PCAET	Faible	Fort	2		1
16	COMMUNICATION – Mobiliser et susciter l'intérêt de tous les publics <i>sur</i> la transition écologique	Faible	Fort	2	1	1

N°	Action	Impact C-A-E	Effet entrainement	Priorité technique	Priorité politique	Priorité finale
17	EXEMPLARITE - Poursuivre une démarche d'exemplarité	Faible	Fort	2		1

2.4 Plan d'action lié à l'amélioration de la qualité de l'air

Le PCAET du PETR Cœur des Hauts-de-France n'est pas couvert par un Plan de Protection de l'Atmosphère. Cependant, un certain nombre d'actions du PCAET permettent également de limiter les émissions de polluants. Son volet Air est donc composé en particulier des actions suivantes :

- 1- HABITAT : Réduire la dépendance énergétique de l'habitat
- 2- MOBILITÉ : Développer la mobilité durable
- 5- AGRICULTURE : Massifier les pratiques agricoles durables adaptées au changement climatique
- 7- INDUSTRIE : Encourager les entreprises vers une démarche en faveur du climat et de la qualité de l'air
- 13- AIR : Améliorer la qualité de l'air intérieur
- 14- EXEMPLARITÉ : Poursuivre une démarche d'exemplarité

2.5 Atteinte des objectifs

Ce plan d'action permet au territoire du PETR Cœur des Hauts-de-France de suivre les trajectoires fixées :

		Objectifs du territoire du PETR				
Objectif de réduction de la consommation d'énergie		- 13%	- 27%			
Objectif de production	d'énergies	2750 GWh	3 028 GWh			
renouvelables		77% de la consommation	101% de la consommation			
Objectif de réduction d'émission	s de GES	- 17%	- 50%			
	SO ₂	- 45%	- 66%			
	NOx	- 39%	- 50%			
Objectifs de réduction	COVNM	- 28%	- 40%			
d'émissions de polluants	NH ₃	- 23%	- 23%			
	PM _{2,5}	- 37%	- 49%			
	PM ₁₀	- 45%	- 52%			
Objectif de séquestration d'émissions		6% des émissions en 2030	18% des émissions en 2050 + 277%, ou multiplication par 3,			

Tableau 3. Objectifs du territoire du PETR à horizons 2030 et 2050 par rapport à 2015



PETR Cœur des Hauts-de-France	
Plan Climat Air Energie Territorial - Plans d'actions -	

CHAPITRE 3. LES FEUILLES DE ROUTE DES EPCI

3.1 Le PETR Cœur des Hauts-de-France



AXE 1 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS ET RENDRE ATTRACTIF LE TERRITOIRE



ACTION N°1 – HABITAT Réduire la dépendance énergétique de l'habitat

Mises en œuvre spécifiques au PETR Cœur des Hauts-de-France

Animation territoriale

Action n°2 - MOBILITÉ
Développer la mobilité durable

Mises en œuvre spécifiques au PETR Cœur des Hauts-de-France

Recrutement d'un chargé de mission Mobilité à mi-temps à partir du 4^{ième} trimestre 2021 - Écriture de la stratégie et coordination des actions avec l'ensemble des acteurs.

ACTION N°3 - CONSOMMATION
Favoriser une consommation locale et responsable

Mises en œuvre spécifiques au PETR Cœur des Hauts-de-France

Animation territoriale. À moyen terme (en fonction des crédits), élaboration mutualisée d'un Projet Alimentaire Territorial.

Action n°4 - DÉCHETS

Développer la prévention et le recyclage des déchets

Mises en œuvre spécifiques au PETR Cœur des Hauts-de-France

Coordination





AXE 2 : DYNAMISER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE PAR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ACTION N°6 – ECONOMIE RÉSIDENTIELLE Développer et soutenir une économie locale et durable

Mises en œuvre spécifiques au PETR Cœur des Hauts-de-France

Signature convention d'adhésion « Petites ville de demain » CCHS et CCTP Promouvoir le FISAC CCHS et CCTP. Convention d'objectifs avec l'Office de tourisme sur le développement du volet nature Faire émerger une filière de producteurs locaux (vente directe / cueillette/ boutique partagée).

ACTION N°7 - INDUSTRIE

Encourager les entreprises vers une démarche en faveur du climat et de la qualité de l'air

Mises en œuvre spécifiques au PETR Cœur des Hauts-de-France

Conventions avec les chambres consulaires sur les accompagnements à déployer sur le territoire.

ACTION N°8 – ÉNERGIES RENOUVELABLES

Soutenir la production d'énergies renouvelables et de récupération

Mises en œuvre spécifiques au PETR Cœur des Hauts-de-France

Accompagnement de la FDE80 dans le cadre du COTEnR

Poursuivre le travail à l'émergence de stations d'avitaillement sur le territoire (convention GRDF)



AXE 3: PRÉSERVER NOS RICHESSES ENVIRONNEMENTALES, FACTEUR DE TRANSITION ENERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE



ACTION N°10 – URBANISME DURABLE

Mettre en place une stratégie d'aménagement durable du territoire et économe en foncier

Mises en œuvre spécifiques au PETR Cœur des Hauts-de-France

Suivi du SCoT Pays Santerre Haute Somme Inventaire des friches

ACTION N°11 – EAU

Garantir une ressource en eau en quantité et de qualité suffisante

Mises en œuvre spécifiques au PETR Cœur des Hauts-de-France

Pilotage de l'ensemble des acteurs pour faciliter la coordination.





AXE 4 (T) - LES MOYENS NÉCESSAIRES POUR METTRE EN ŒUVRE ET RÉUSSIR CETTE STRATÉGIE



ACTION N°15 - GOUVERNANCE Piloter, suivre et évaluer le PCAET

Mises en œuvre spécifiques au PETR Cœur des Hauts-de-France

Organiser le système de pilotage et la coordination du PCAET à l'échelle des EPCI et à l'échelle du PETR Contractualiser avec l'ADEME sous la forme d'un contrat d'objectif

Action n°16 – SENSIBILISATION - COMMUNICATION Mobiliser et susciter l'intérêt de tous les publics sur la transition écologique

Mises en œuvre spécifiques au PETR Cœur des Hauts-de-France

Organisation des actions de sensibilisation et de communication mutualisées à l'échelle du PETR



3.2 La Communauté de Communes de la Haute-Somme



AXE 1 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS ET RENDRE ATTRACTIF LE TERRITOIRE



ACTION N°1 – HABITAT Réduire la dépendance énergétique de l'habitat

Mises en œuvre spécifiques à la CC Haute-Somme

Suivi et animation de l'OPAH-RR

Mise en place d'un guichet unique à la fin des 5 ans de l'OPAH-RR

Inclure dans le cahier de recommandations du PLUi des conseils/ recommandations en termes de réduction d'énergie, eaux...

Inciter les habitants à réaliser leurs travaux par des entreprises locales

Action n°2 - MOBILITÉ Développer la mobilité durable

Mises en œuvre spécifiques à la CC Haute-Somme

Prise de la compétence « Mobilité »

Repenser le circuit du bus de Péronne - Arrêt de bus à la piscine

Réfléchir sur l'implantation de borne électrique

Formations itinérantes prévues par le Tiers-lieu numérique avec achat de véhicules électriques

Nouvelles aires de covoiturage et communication sur les aires existantes

Aménagement de pistes cyclables (zones d'activités) et accompagner les communes dans la mise en place (réflexion et maitrise d'œuvre)

ACTION N°3 - CONSOMMATION

Favoriser une consommation locale et responsable

Mises en œuvre spécifiques à la CC Haute-Somme

Communication : site " Ou acheter local", guide des producteurs locaux Sensibilisation auprès des scolaires/restauration collective

Action n°4 - DÉCHETS

Développer la prévention et le recyclage des déchets

Mises en œuvre spécifiques à la CC Haute-Somme

Communication : STOP pub, guide de tri, guide déchèterie Extension des consignes de tri : ambassadeurs de tri

Mise en place de bennes ameublement et bois en déchèterie, réemploi avec la ressourcerie

Opérations amiante

Tiers-lieu numérique : repair-café

Inscription d'une clause d'utilisation de matériaux recyclés dans les marchés

Partenariat avec le SMITOM : Composteurs particuliers, cimetières et partagés (scolaire et communes) Réflexion sur le broyage des branchages en déchèterie + proposition de broyeurs aux administrés

Utiliser des sites de dons de matériels et de mobiliers

Partenariat avec les méthaniseurs pour éliminer les déchets verts des déchèteries





AXE 2 : DYNAMISER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE PAR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ACTION N°6 – ECONOMIE RÉSIDENTIELLE Développer et soutenir une économie locale et durable

Mises en œuvre spécifiques à la CC Haute-Somme

Signature convention d'adhésion "petites villes de demain"

Tiers-lieu numérique : espace coworking et salle de réunion, formations (présentiel ou Visio)

FISAC: aides artisans et commerçants

En collaboration avec l'office du tourisme et PETR : Réflexion maison du canal et de la nature

ACTION N°8 – ÉNERGIES RENOUVELABLES Soutenir la production d'énergies renouvelables et de récupération

Mises en œuvre spécifiques à la CC Haute-Somme

Projet d'installation de panneaux photovoltaïques (Nurlu et Roisel)

Conseils auprès des communes dans le cadre des projets éoliens

Communiquer et impliquer les citoyens dans les projets EnR

Prise en compte des enjeux énergétiques dans les PLUi

Encourager le développement de Stations GNV (Le Gaz Naturel pour Véhicule)

ACTION N°9 - CSNE

Tirer bénéfice du CSNE pour développer une économie durable et responsable

Mises en œuvre spécifiques à la CC Haute-Somme

Implantation d'un port intérieur à Péronne





AXE 3 : PRÉSERVER NOS RICHESSES ENVIRONNEMENTALES, FACTEUR DE TRANSITION ENERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE



ACTION N°10 – URBANISME DURABLE

Mettre en place une stratégie d'aménagement durable du territoire et économe en foncier

Mises en œuvre spécifiques à la CC Haute-Somme

Élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal reprenant les engagements du PCAET Limiter l'artificialisation du sol par la maitrise de l'étalement urbain en organisant le renouvellement urbain : reconquête des logements vacants, Friche Flodor

ACTION N°11 – EAU

Garantir une ressource en eau en quantité et de qualité suffisante

Mises en œuvre spécifiques à la CC Haute-Somme

Constitution de réserves de substitution alimentée en période de hautes eaux au sein des dépôts d'excédents de matériaux (4 sites projetés)

SPANC : incitation à la réhabilitation de l'assainissement

S'appuyer et se référer aux actions prévues dans le cadre GEMAPI

Schéma de gestion des eaux pluviales

ACTION N°12 – BIODIVERSITÉ

Préserver la biodiversité et valoriser nos richesses territoriales

Mises en œuvre spécifiques à la CC Haute-Somme

Projet plantation 1000 haies/arbres

Sensibilisation des communes à la mise en place de ruches, nichoirs, hôtels à insecte Communication "Zéro phyto" et sur les insectes (moustiques tigres...) dans les communes Inciter les communes à participer aux Villes et villages fleuries

ACTION N°13 - AIR

Améliorer la qualité de l'air intérieur

Mises en œuvre spécifiques à la CC Haute-Somme

Sensibiliser les communes à faire les analyses dans les salles de classe





AXE 4 (T) - LES MOYENS NÉCESSAIRES POUR METTRE EN ŒUVRE ET RÉUSSIR CETTE STRATÉGIE



ACTION N°15 - GOUVERNANCE Piloter, suivre et évaluer le PCAET

Mises en œuvre spécifiques à la CC Haute-Somme

Création d'une équipe PCAET à la CCHS

Action n°16 – SENSIBILISATION - COMMUNICATION Mobiliser et susciter l'intérêt de tous les publics sur la transition écologique

Mises en œuvre spécifiques à la CC Haute-Somme

Communication auprès des scolaires : concours écoloustics par la FDE

Hauts de France propres

Commission coopération interco

Achat de goodies écologiques

Tiers lieu numérique : création de supports de communication

Action n°17 - EXEMPLARITÉ Poursuivre une démarche d'exemplarité

Mises en œuvre spécifiques à la CC Haute-Somme

Dispositif EnR ou toitures végétalisés

Rénovation énergétique des bâtiments de la CCHS :

- Étude de faisabilité : panneaux photovoltaïque : bâtiment administratif, centre équestre, centre technique et OM...
- Étude de rénovation chauffage sur l'ensemble des bâtiments
- Roisel et CCHS: passage au gaz de ville (réduction de l'emprunte carbone)
- Passage au LED et isolation (lors des travaux envisagés ou pannes)
- Contrat de maintenance : remplacement faible énergie, diagnostic énergétique et les DPE

Accompagner les projets d'extinction nocturne ou d'optimisation de l'éclairage : communication auprès des communes (études de sécurité, de solutions alternatives, possibilité de subventions)

Covoiturage entre les agents

Achat/privilégier les véhicules électriques/hydrogène/bio GNV : remplacement de véhicule, étude du véhicule électrique + bornes de recharge

Favoriser les entreprises locales pour les commandes hors marchés publiques

Mise à disposition de salles et de matériels : tiers-lieu numérique

Mise en place du tri dans l'ensemble des bâtiments CCHS

Privilégier l'achat de produits en plus grosse quantité et favoriser le recyclage ou le remplissage

Plantation d'arbres au centre équestre, à la piscine et déchèterie de Sailly-Saillisel

Tiers-lieu numérique et communication : utilisation des éco-matériaux, fabrication de produits ménagers et cosmétiques sains, conseils aux citoyens

Analyse de la qualité de l'air : Tiers-lieux numérique



3.3 La Communauté de Communes Terres de Picardie



AXE 1 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS ET RENDRE ATTRACTIF LE TERRITOIRE



ACTION N°1 – HABITAT Réduire la dépendance énergétique de l'habitat

Mises en œuvre spécifiques à la CC Terre de Picardie

Suivi et animation de l'OPAH-RR

Mener une réflexion sur la réalisation d'une thermographie aérienne

Exploiter les données du cadastre solaire

Impliquer les bailleurs sociaux

Effectuer un diagnostic énergétique des chaufferies

Action n°2 - MOBILITÉ Développer la mobilité durable

Mises en œuvre spécifiques à la CC Terre de Picardie

Développer le covoiturage, les pistes cyclables

Réfléchir sur l'implantation de bornes électriques et d'une station GNV

Espaces coworking/Tiers Lieux

Organiser la mobilité avec la ZAC Haute Picardie

Inciter les entreprises à organiser la mobilité des salariés

ACTION N°3 - CONSOMMATION Favoriser une consommation locale et responsable

Mises en œuvre spécifiques à la CC Terre de Picardie

Mener une réflexion sur un projet de cuisine centrale

Agir grâce à la commande publique

Dispositifs « petites villes de demain »

Approvisionner les cantines avec des produits locaux et sensibiliser les scolaires

Développer les circuits courts

Action n°4 - DÉCHETS Développer la prévention et le recyclage des déchets

Mises en œuvre spécifiques à la CC Terre de Picardie

Mettre en œuvre la tarification incitative

Accentuer le plan de prévention des déchets

Doter l'EPCI d'ambassadeurs du tri

Implantation d'une zone de réemploi à la déchèterie

Promouvoir le compostage individuel et développer le compostage des déchets de cantine

Développer le broyage des végétaux





AXE 2 : DYNAMISER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE PAR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ACTION N°6 – ECONOMIE RÉSIDENTIELLE Développer et soutenir une économie locale et durable

Mises en œuvre spécifiques à la CC Terre de Picardie

Signature convention d'adhésion « Petites villes de demain » Revitalisation des centres bourgs

Développement du tourisme (slow tourism)

ACTION N°8 – ÉNERGIES RENOUVELABLES Soutenir la production d'énergies renouvelables et de récupération

Mises en œuvre spécifiques à la CC Terre de Picardie

Inciter les entreprises de la ZAC à installer des dispositifs d'EnR Encourager le développement de Stations GNV.

ACTION N°9 – CSNE

Tirer bénéfice du CSNE pour développer une économie durable et responsable

Mises en œuvre spécifiques à la CC Terre de Picardie

ZAC Haute Picardie – base arrière du canal

Organiser l'activité des acteurs économiques locaux pendant la durée du chantier





AXE 3 : PRÉSERVER NOS RICHESSES ENVIRONNEMENTALES, FACTEUR DE TRANSITION ENERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE



ACTION N°10 – URBANISME DURABLE

Mettre en place une stratégie d'aménagement durable du territoire et économe en foncier

Mises en œuvre spécifiques à la CC Terre de Picardie

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunale reprenant les engagements du PCAET

ACTION N°11 - EAU

Garantir une ressource en eau en quantité et de qualité suffisante

Mises en œuvre spécifiques à la CC Terre de Picardie

S'appuyer et se référer aux actions prévues dans le cadre GEMAPI Prendre la compétence GEPU Déconnecter les réseaux EU/EP

ACTION N°12 – BIODIVERSITÉ

Préserver la biodiversité et valoriser nos richesses territoriales

Mises en œuvre spécifiques à la CC Terre de Picardie

Sensibiliser à la gestion différenciée des espaces publics Installer des ruches dans les stations (prime épuratoire) Installer des hôtels à insectes Communication sur le zéro phyto Faire du fauchage tardif

ACTION N°13 - AIR Améliorer la qualité de l'air intérieur

Mises en œuvre spécifiques à la CC Terre de Picardie

Analyse de la qualité de l'air intérieur de chaque salle de classe





AXE 4 (T) - LES MOYENS NÉCESSAIRES POUR METTRE EN ŒUVRE ET RÉUSSIR CETTE STRATÉGIE



ACTION N°15 - GOUVERNANCE Piloter, suivre et évaluer le PCAET

Mises en œuvre spécifiques à la CC Terre de Picardie

Création d'une équipe PCAET avec un technicien référent PCAET

Action n°16 – SENSIBILISATION - COMMUNICATION Mobiliser et susciter l'intérêt de tous les publics sur la transition écologique

Mises en œuvre spécifiques à la CC Terre de Picardie

Mettre en place un plan de communication

Organiser des animations dans les écoles

Organiser des défis écologiques dans les écoles

Action n°17 - EXEMPLARITÉ Poursuivre une démarche d'exemplarité

Mises en œuvre spécifiques à la CC Terre de Picardie

Réaliser la rénovation énergétique des bâtiments

Se doter de véhicules électriques

Diminuer la consommation électrique de l'éclairage public

Améliorer la qualité de l'air

Mobiliser les MO et les entreprises

Continuer à sensibiliser les agents aux économies d'énergie

Déployer le télétravail

Déployer la fibre optique

Supprimer les produits phyto

Faire du bâtiment des services techniques un site pilote

Œuvrer via la commande publique

Réaliser un espace de coworking



3.4 La Communauté de Communes de l'Est de la Somme



AXE 1 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS ET RENDRE ATTRACTIF LE TERRITOIRE



ACTION N°1 – HABITAT Réduire la dépendance énergétique de l'habitat

Mises en œuvre spécifiques à la CC de l'Est de la Somme

Évaluation de l'OPAH-RU d'Ham, Eppeville et Muille-Villette.

Aide financière au diagnostic thermique pour les propriétaires souhaitant s'engager dans une démarche d'amélioration de la performance thermique de leur habitation.

Identification des artisans qualifiés RGE.

Mise en place d'un guichet unique pour faciliter les démarches des propriétaires du territoire.

Action n°2 - MOBILITÉ Développer la mobilité durable

Mises en œuvre spécifiques à la CC de l'Est de la Somme

Poursuivre l'accompagnement de l'association « Les roues solidaires 80 » hébergée à Eppeville par la CCES, pour la mise en place de services de mobilité alternatifs : covoiturage, location de scooters électriques et de vélos.

Mise en place de dispositifs de location de vélos à la sortie des gares de Ham et Nesle.

Études pour la réalisation de liaisons douces en lien avec les projets Canal Seine Nord Europe (notamment la liaison entre la gare de Nesle et la plateforme multimodale et les circulations proposées au sein de la plateforme) et « Vallée de Somme, une vallée idéale » (connexions possibles à la future véloroute des communes se trouvant à proximité).

ACTION N°3 - CONSOMMATION Favoriser une consommation locale et responsable

Mises en œuvre spécifiques à la CC de l'Est de la Somme

Maintien et développement du maraîchage sur le territoire, notamment dans les Hardines situées à Ham et Eppeville. Accompagnement à la vente en circuit-court des produits issus du territoire.

Action n°4 - DÉCHETS Développer la prévention et le recyclage des déchets

Mises en œuvre spécifiques à la CC de l'Est de la Somme

Permanent : veille réglementaire et technique sur les filières de déchèteries Permanent : action de sensibilisation du SMITOM (école/manifestation) Recruter un ambassadeur de tri, Nettoyage et état des lieux des PAV verre

Mise en place de R.S pour responsabiliser les professionnels et les inciter à diminuer et/ou à valoriser leurs déchets

Mise en place d'un guide des usagers en déchèterie pour optimiser le tri en son sein

Conteneurisation du territoire

Renouvellement partiel du Parc de PAV Verre et augmentation du nombre de points de collecte si besoin Étude pour la mise en place de Totem d'information sur les points de collecte de PAV Étude pour la mise en place de la R.I





AXE 2 : DYNAMISER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE PAR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ACTION N°5 - AGRICULTURE

Massifier les pratiques agricoles durables adaptées au changement climatique

Mises en œuvre spécifiques à la CC de l'Est de la Somme

Développement du maraîchage sur le territoire. Accompagnement des projets permettant de s'orienter vers une alimentation plus durable par de nouvelles formes de production.

ACTION N°6 – ECONOMIE RÉSIDENTIELLE Développer et soutenir une économie locale et durable

Mises en œuvre spécifiques à la CC de l'Est de la Somme

Participation à la démarche « Petites villes de demain » en lien avec les communes de Nesle et Ham. Développement des boutiques l'essai. Mise en place d'une pépinière d'entreprise et d'espaces de coworking pour accompagner la création d'entreprises.

Développement du tourisme de nature en s'inscrivant dans la démarche « Vallée de Somme, une vallée idéale ». Faire émerger une filière de producteurs locaux (vente directe / cueillette/ boutique partagée).

ACTION N°7 - INDUSTRIE

Encourager les entreprises vers une démarche en faveur du climat et de la qualité de l'air

Mises en œuvre spécifiques à la CC de l'Est de la Somme

Soutenir les démarches vertueuses : aires de covoiturage, installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments industriels, bornes de recharges électriques.

Privilégier l'installation d'entreprises s'inscrivant dans une démarche d'économie circulaire.

ACTION N°8 – ÉNERGIES RENOUVELABLES Soutenir la production d'énergies renouvelables et de récupération

Mises en œuvre spécifiques à la CC de l'Est de la Somme

Accompagner les porteurs de projet pour l'installation d'une station BioGNV sur le territoire. Inciter à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures supérieurs à 4.000 m². Étudier la faisabilité d'implantation de panneaux photovoltaïques sur les délaissés du CSNE. Mise en place d'aides financières pour les administrés s'engageant à réaliser des travaux d'installation de systèmes écologiques.

ACTION N°9 – CSNE

Tirer bénéfice du CSNE pour développer une économie durable et responsable

Mises en œuvre spécifiques à la CC de l'Est de la Somme

Accompagner les liaisons douces notamment concernant la desserte des plateformes de Nesle et de Languevoisin, afin de faciliter le recours au vélo et l'accès à la gare ferroviaire.

Affirmation d'un écosystème d'entreprises sur le territoire afin de de dynamiser l'économie circulaire. Consolider la communication autour du potentiel économique du territoire notamment en direction de l'IDF.

Accompagner le développement de filières qui ont un recours important à la voie d'eau pour leurs activités. Utilisation des délaissés du canal Seine Nord dans le cadre de la production énergétique



(trackers solaires). Développement du tourisme en lien avec le Canal Seine Nord Europe et le Chemin de Halage, notamment autour du cyclotourisme.



AXE 3 : PRÉSERVER NOS RICHESSES ENVIRONNEMENTALES, FACTEUR DE TRANSITION ENERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE



ACTION N°10 – URBANISME DURABLE

Mettre en place une stratégie d'aménagement durable du territoire et économe en foncier

Mises en œuvre spécifiques à la CC de l'Est de la Somme

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal reprenant les engagements du PCAET. Requalification de friches notamment celles de Saint-Louis Sucre et ANO à Eppeville. Évaluation et identification des logements vacants sur le territoire.

ACTION N°11 - EAU

Garantir une ressource en eau en quantité et de qualité suffisante

Mises en œuvre spécifiques à la CC de l'Est de la Somme

Finalisation du schéma directeur de gestion des eaux pluviales.

Mise en place d'une aide financière, en sus du rôle de conseil apporté par la CCES, afin d'encourager les administrés à déconnecter leurs eaux pluviales et/ou à installer des cuves de récupération d'eaux de pluie. Prévention des inondations et des coulées de boues (sujet GEMAPI) par le boisement ou la réimplantation de haies : par exemple en proposant des subventions aux propriétaires et en mettant un guide d'information en ligne sur le site internet de la CCES.

ACTION N°12 – BIODIVERSITÉ

Préserver la biodiversité et valoriser nos richesses territoriales

Mises en œuvre spécifiques à la CC de l'Est de la Somme

Préservation et valorisation de milieux naturels remarquables (exemple : Hardines de Ham et Eppeville). Création d'un jardin sensoriel en lien avec les crèches. Mise en place de nouvelles méthodes d'entretien des espaces verts : éco-pâturage, gestion différenciée, prairies fleuries...

ACTION N°13 - AIR Améliorer la qualité de l'air intérieur

Mises en œuvre spécifiques à la CC de l'Est de la Somme

Mise en place d'une aide financière encourageant les administrés à réaliser des travaux de changement de système de chauffage domestique ou d'installation de systèmes plus écologiques.

Utiliser systématiquement des produits de nettoyage et de désinfection écologiques.

Communiquer sur les alternatives possibles aux produits commercialisés.

Analyser la qualité de l'air intérieur dans les classes.

Action n°14 - CSNE

Veiller à l'intégration environnementale, écologique et paysagère du CSNE

Mises en œuvre spécifiques à la CC de l'Est de la Somme



Intégration paysagère de la plateforme multimodale de Nesle par une mission particulière confiée à l'équipe de maîtrise d'œuvre. Mise en place de liaisons entre le CSNE et le Canal de la Somme pour créer des synergies avec le projet « Vallée de Somme, une vallée idéale » sur les aspects touristiques.



AXE 4 (T) - LES MOYENS NÉCESSAIRES POUR METTRE EN ŒUVRE ET RÉUSSIR CETTE STRATÉGIE



ACTION N°15 - GOUVERNANCE Piloter, suivre et évaluer le PCAET

Mises en œuvre spécifiques à la CC de l'Est de la Somme

Création d'une équipe PCAET

Action n°16 – SENSIBILISATION - COMMUNICATION Mobiliser et susciter l'intérêt de tous les publics sur la transition écologique

Mises en œuvre spécifiques à la CC de l'Est de la Somme

Action n°17 - EXEMPLARITÉ Poursuivre une démarche d'exemplarité

Mises en œuvre spécifiques à la CC de l'Est de la Somme

Rénover le patrimoine intercommunal afin de réduire la facture énergétique. Utiliser systématiquement des produits de nettoyage et de désinfection écologiques. Inscrire dans les marchés publics des clauses environnementales pour limiter les impacts sur l'environnement.



PETR Cœur des Hauts-de-France Plan Climat Air Energie Territorial - Plans d'actions -

CHAPITRE 4. DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION



PETR Cœur des Hauts-de-France Plan Climat Air Energie Territorial - Plans d'actions -

4.1 Introduction

Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Conformément à l'article R229-51 du code de l'environnement, il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire.

Le dispositif de suivi et d'évaluation est conçu suivant quatre grands objectifs :

- Avoir une visibilité sur l'évolution des trajectoires énergie-climat du territoire pour atteindre les objectifs fixés par la stratégie du PCAET;
- Garantir la cohérence et l'efficacité des actions par le suivi de leur avancement ;
- Poursuivre la dynamique partenariale engagée lors de l'élaboration du document;
- Poursuivre la mobilisation des habitants et acteurs du territoire pour la mise en œuvre du PCAET.

4.2 Dispositif de suivi

Le dispositif de suivi doit permettre de vérifier, au fil de l'eau et sur la durée, de la mise en œuvre du programme d'action.

Un bilan des actions du PCAET sera réalisé chaque année. Il fera le point sur l'état d'avancement du programme d'action. Pour cela, un tableau de bord est mis en place pour suivre l'avancée et les résultats des actions menées. Il sera établi par les pilotes d'actions et compilé par le PETR Cœur des Hauts-de-France.

Il est composé :

- D'indicateurs de réalisation de l'action, qui pourrait se traduire en niveau de mise en œuvre : Non engagée / Lancement / En cours/Finalisation / En fonctionnement (pour les actions pérennes) ou Terminée (pour les actions ponctuelles) ;
- D'indicateurs de résultats quantitatifs renseignés par chaque pilote d'actions (nombre de foyers accompagnés, nombre de logements rénovés, kilomètres de pistes cyclables créés, etc.);
- D'**indicateurs liés aux objectifs** : kWh économisés, teqCO₂ évités, taux de couverture des besoins en production d'énergie renouvelable, réduction des polluants atmosphériques ;
- Éventuellement, d'indicateurs de suivi de la réponse aux enjeux environnementaux.

À l'occasion de ce suivi, toute évolution des actions ou action nouvellement engagée pourra aussi être intégrée dans le programme d'action après validation par les instances de suivi.

Légende du tableau Indicateur de résultat suivant Indicateur environnemental



N°	Action	Indicateurs	Source de donnée	то	Année TO	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
		Consommation d'énergies du secteur (GWh/an)		562,0											
		Émissions de GES du secteur (teq CO2/an)	ATMO Haut-de-France	120 296,0	2015										
		Émissions de COVNM du secteur (t/an)	ATMO Haut-de-France	462,1	2015										
	НАВІТАТ	Émissions de PM2,5 du secteur (t/an)	ATMO Haut-de-France	173,7	2015										
1	Réduire la dépendance énergétique de l'habitat	Émissions de PM10 du secteur (t/an)	ATMO Haut-de-France	177,8	2015										
		Nombre de ménages accompagnés													
		Nombre de logements rénovés													
		Consommation foncière (ha)													
		Part des déchets de construction recyclés ou réemployés (%)													
		Nombre de projets construits à proximité d'un bâtiment classé													
		Suivi des autorisations pour les projets ayant un impact sur la biodiversité													
		Consommation d'énergies du secteur (GWh/an)		424,0											
	MOBILITÉ	Émissions de GES du secteur (teq CO2/an) (Transport routier)	ATMO Haut-de-France	298 522,0	2015										
		Émissions de GES du secteur (teq CO2/an) (Autres transports)	ATMO Haut-de-France	11 278,0	2015										
		Émissions de NOx du secteur (t/an)	ATMO Haut-de-France	1 333,0	2015										
		Émissions de PM10 du secteur (t/an)	ATMO Haut-de-France	126,3	2015										
		Émissions de PM2,5 du secteur (t/an)	ATMO Haut-de-France	88,3	2015										
2	Développer la mobilité durable	Émissions de COVNM du secteur (t/an)	ATMO Haut-de-France	60,0	2015										
		Part modale des modes doux (%)													
		Linéaire de liaisons douces (km)													
		Part modale des transports en commun (%)													
		Nombre d'aires de covoiturage													
		Fréquentation des aires de covoiturage													
		Fréquentation des autres services de mobilité													
		Nombre de bornes électriques													
		Nombre de stations GNV													
		Consommation foncière (ha)													
	CONICONANANTIONI	Nombre d'animations organisées													
3	CONSOMMATION Favoriser une consommation	Part des produits locaux et/ou bio dans la restauration collective (%)													
	locale et responsable	Nombre de points de vente de produits locaux													
		Quantité de déchets collectés (kg/hab) par catégorie ?													
	DÉCHETS	Nombre de points de vente zéro déchet													
4	Développer la prévention et le	Quantité de matériaux réutilisés (tonnes)													
	recyclage des déchets	Quantité de déchets valorisés en biogaz (GWh)													
		Quantitie de decrees valorises en piogaz (Gvvii)													

N°	Action	Indicateurs	Source de donnée	то	Année TO	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
П		Nombre d'exploitations impliquées dans des pratiques durables													
П		Surfaces concernées (ha)													
П		Nombre d'exploitations biologiques													
П		Surfaces biologiques (ha)													
П		Nombre de points de vente de produits locaux													
П		Consommation d'énergies du secteur (GWh/an)		75,0	2015										
П	AGRICULTURE	Production d'énergies du secteur (GWh/an)													
5	Massifier les pratiques agricoles durables adaptées	Émissions de GES du secteur (teq CO2/an)	ATMO Haut-de-France	182 325,0	2015										
П	au changement climatique	Émissions de NH3 du secteur (t/an)	ATMO Haut-de-France	1 517,0	2015										
П		Émissions de COVNM du secteur (t/an)	ATMO Haut-de-France	647,2	2015										
		Émissions de PM2,5 du secteur (t/an)	ATMO Haut-de-France	204,9	2015										
		Émissions de PM10 du secteur (t/an)	ATMO Haut-de-France	598,6	2015										
		Émissions de NOx du secteur (t/an)	ATMO Haut-de-France	283,3	2015										
		Nombre de commerce de proximité soutenu par le FISAC													
П	ECONOMIE RÉSIDENTIELLE	Fréquentation du tiers-lieu de Péronne													
6	Développer et soutenir une	Fréquentation des marchés locaux													
ш	économie locale et durable	Nombre de tiers-lieux													
		Consommation foncière (ha)													
		Consommation d'énergies du secteur (GWh/an)		3 361,0											
ш		Production d'énergies du secteur (GWh/an)													
		Émissions de GES du secteur (teq CO2/an)	ATMO Haut-de-France	465 877,0	2015										
	INDUSTRIE	Émissions de SO2 du secteur (t/an)	ATMO Haut-de-France	790,8	2015										
7	Encourager les entreprises vers une démarche en faveur du climat et de la qualité de l'air	Émissions de NOx du secteur (t/an)	ATMO Haut-de-France	602,7	2015										
		Émissions de COVNM du secteur (t/an)	ATMO Haut-de-France	143,0	2015										
		Nombre de Plans de Mobilité Entreprise													
		Nombre de salariés concernés par les Plans de Mobilité													
		Nombre d'entreprises engagées dans la transition													

N°	Action	Indicateurs	Source de donnée	T0	Année TO	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Г		Production d'énergies renouvelables (GWh/an)		1 433,0	2015										
		Réduction d'émissions GES (teq CO2/an)													
	ÉNEDOIEC DENOUNCE ADIEC	Autonomie énergétique du territoire (%)		29,0	2015										
	ÉNERGIES RENOUVELABLES Soutenir la production	Surface artificialisée (ha)													
8	d'énergies renouvelables et de récupération	Quantités de GES et de polluants atmosphériques émises par les approvisionnements et les épandages (teq CO2/an)													
		Nombre de plaintes liées aux odeurs ou à la pollution de cours d'eau dus à une potentielle fuite													
		Part des panneaux en fin de vie recyclés (%)													
Г	CSNE	Nombre d'emplois créés													
9	Tirer bénéfice du CSNE pour développer une économie	Augmentation du nombre d'habitants													
	durable et responsable	Consommation foncière (ha)													
г	URBANISME DURABLE	Évolution des surfaces artificialisées (ha)													
10	Mettre en place une stratégie	Nombre de friches en phase de reconversion													
10	d'aménagement durable du territoire et économe en foncier	Nombre d'ateliers de sensibilisation organisés													
	EAU Garantir une ressource en eau en quantité et de qualité suffisante	Quantité d'eau consommée sur le territoire													
		Nombre d'installation de stockage des eaux de pluie													
11		Taux d'imperméabilisation du territoire (%)													
		Nombre d'inondations													
	BIODIVERSITÉ	Nombre de ruches installées													
12	Préserver la biodiversité et	Nombre de jardins partagés													
12	valoriser nos richesses	Linéaire de haies reconstituées (km)													
L	territoriales	Surfaces concernées par le zéro phyto (ha)													
		Nombre de foyers remplacés													
		Nombre de diagnostics de qualité de l'air intérieur réalisés													
		Nombre d'éléments de communication publiés													
		Émissions de SO2 (t/an)	ATMO Haut-de-France	864,6	2015										
	AIR	Émissions de Nox (t/an)	ATMO Haut-de-France	2 610,8	2015										
13	Améliorer la qualité de l'air intérieur	é de l'air Émissions de COVNM (t/an) ATMO Haut-de-France 1 406,9 2015													
		Émissions de PM2,5 (t/an)	ATMO Haut-de-France	546,7	2015										
		Émissions de PM10 (t/an)	ATMO Haut-de-France	1 044,4	2015										
		Émissions de NH3 (t/an)	ATMO Haut-de-France	1 547,0	2015										

N°	Action	Indicateurs	Source de donnée	то	Année TO	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	CSNE														
14	Veiller à l'intégration environnementale, écologique et paysagère du CSNE	Consommation foncière (ha)													
	GOUVERNANCE	Nombre de club PCAET organisés													
15	Piloter, suivre et évaluer le	Nombre de réunions du comité de suivi citoyen													
	PCAET	Nombre de réunion de gouvernance organisées													
	SENSIBILISATION - COMMUNICATION Mobiliser et susciter l'intérêt de tous les publics sur la transition écologique	Nombre de classes sensibilisées par an et par EPCI													
16		Nombre d'évènements mentionnant le PCAET organisés													
		Nombre de participants aux différents challenges et évènements													
		Consommation d'énergie du secteur public (GWh/an)													
		Production d'énergie du secteur public (GWh/an)													
	EXEMPLARITÉ	Émissions de GES du secteur (teq CO2/an)	ATMO Haut-de-France		2015										
		Émissions de polluants du secteur (t/an)	ATMO Haut-de-France		2015										
17	Poursuivre une démarche	Nombre de bâtiments rénovés													
	d'exemplarité	Consommation d'énergie de l'éclairage public (GWh/an)													
		Part des véhicules faibles émissions dans la flotte publique (%)													
		Part des marchés publics attribués à des entreprises locales (% des dépenses)													
		Part des déchets de construction recyclés ou réemployés													
		Suivi des autorisations pour les projets ayant un impact sur la biodiversité													

Tableau 4. Indicateurs de suivi et d'évaluation



4.3 Gouvernance du PCAET

4.3.1 Lors de l'élaboration du PCAET

Le PCAET du territoire du PETR Cœur des Hauts-de-France a vocation à articuler et mettre en valeur l'ensemble des actions énergie-climat portées par les acteurs du territoire.

L'organisation de la gouvernance pendant l'élaboration du PCAET était la suivante :

- Un Comité de Pilotage, chargé de valider le programme de travail, de décider des orientations stratégiques et d'entériner les résultats. Celui-ci était composé des élus, de représentants des EPCI à fiscalité propre et des partenaires des collectivités (État, Région, Département, ADEME et Chambres consulaires).
- Des **ateliers participatifs** de concertation partenariaux organisés pour construire la stratégie opérationnelle et le plan d'action, avec les acteurs du territoire : membres des comités de pilotage et technique, maires, associations environnementales, bailleurs sociaux...

4.3.2 Lors de la mise en œuvre du PCAET

Conscient des enjeux, et des rôles importants des partenaires dans la réalisation du PCAET, le PETR Cœur des Hauts-de-France souhaite poursuivre la dynamique partenariale créée autour du projet territorial et impliquer les collectivités du territoire dans la conduite de ce projet afin de partager l'avancée et le suivi du programme d'actions et la mise en œuvre de certaines d'entre elles.

Pour le suivi dans le temps du PCAET, les modalités suivantes sont pressenties : la création d'un club Climat local, pour mettre à jour les indicateurs de suivi, évaluer le chemin parcouru et rappeler le cap à tenir pour atteindre les objectifs fixés.

De cette manière, bien que certaines actions soient portées par des structures indépendantes du PETR Cœur des Hauts-de-France, la communication sur les avancées de la mise en œuvre ainsi que sur les éventuelles difficultés rencontrées sera facilitée. Le Plan Climat Air Energie, porté par les collectivités et le PETR Cœur des Hauts-de-France, devient bien Territorial à travers cette gouvernance partagée.

4.3.3 Évaluation du PCAET

Une évaluation à mi-parcours du PCAET sera réalisée en 2025 avec les acteurs associés à l'élaboration du PCAET. Elle se traduira par la rédaction d'un rapport de bilan mis à disposition du public.

L'évaluation à mi-parcours est un exercice d'analyse ponctuel qui va apporter une vision globale de la démarche et de son impact. Elle permettra d'apprécier ce qui a été réalisé, les résultats générés afin de d'adapter, de faire évoluer le programme d'actions.

L'évaluation permet de vérifier dans quelle mesure les objectifs du PCAET ont été atteint, et si les moyens mis en œuvre – humains, techniques, financiers- sont suffisants pour les atteindre. L'évaluation doit permettre de préparer le terrain pour la suite avec : des recommandations opérationnelles et une révision éventuelle des priorités.

Sur ces mêmes bases et pour 2028, un bilan général du PCAET sera effectué.

